



Communauté de communes  
**Cingal - Suisse Normande**

## Communauté de communes

**Cingal-Suisse Normande**

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

**2026**

**En vue du Débat d'orientations Budgétaires**

le 29 janvier 2026

## SOMMAIRE

### INTRODUCTION

#### **1. CONTEXTE GÉNÉRAL**

- 1.1 Le contexte socio-économique mondial
- 1.2 Le contexte socio-économique français
- 1.3 Impact des projets de loi de finances 2025 et 2026 (PLF 2025 et 2026)

#### **2. SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE 2023-2025**

- 2.1 Budget principal et annexes
- 2.2 Analyse financière

#### **3. RESSOURCES HUMAINES**

#### **4. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026**

#### **5. MAQUETTE BUDGÉTAIRE 2026**

## INTRODUCTION

La loi du 6 février 1992 dite « Administration Territoriale de la République » instaure l’obligation de la tenue d’un Débat d’Orientation Budgétaire (DOB), étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

A ce titre, la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande, comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants est tenue d’organiser son Débat d’Orientations Budgétaires.

Le Débat d’Orientations Budgétaires – DOB - représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l’information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d’une collectivité préalablement au vote du Budget Primitif.

Cette obligation répond à deux principaux objectifs :

- Il permet aux élus de débattre des orientations budgétaires qui fixent les priorités à venir qui sont reprises dans le budget primitif et les budgets annexes ;
- Il donne lieu à une information complète sur la situation financière de la collectivité pour mieux définir la stratégie de l’organisme.

Il est régi en particulier par les articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales au travers des dispositions suivantes :

- L’obligation de l’élaboration d’un rapport d’orientations budgétaires ;
- La prise en compte des engagements pluriannuels ;
- La présentation de la structure et la gestion de la dette ;
- La présentation des éléments de ressources humaines ;
- Le rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique ;
- La publication du rapport par les moyens adéquats jugés par la collectivité.

Avant l’examen du budget, l’exécutif de la communauté de communes présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d’évolution retenues notamment en matière financière notamment,
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget...
- La présentation de la structure et de l’évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l’évolution prévisionnelle et l’exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Cette obligation permet aux élus de débattre des orientations budgétaires qui fixent les priorités à venir, qui seront reprises dans le budget primitif et les budgets annexes.

Il donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique et à la publication de ce rapport par les moyens adéquats.

Pour rappel, en adéquation avec les compétences statutaires que la communauté de communes exerce, elle va mettre en œuvre neuf budgets selon l'application de la réglementation fiscale :

- Le budget principal
- Les 8 budgets annexes ci-dessous :
  - 8 existants : Budget photovoltaïque, Budget OM, Budget ZA du Cingal, Budget ZA des Prairies, Budget ZA des Trois Cours, Budget SPANC, Budget annexe Cuisine de proximité et Budget annexe Transport.

La réglementation encadrant le DOB ne donne ni recommandation, ni obligation concernant la forme du Rapport d'Orientations Budgétaires - ROB. Il est donc proposé d'établir un seul ROB réunissant les neuf budgets, afin de renforcer la compréhension et la cohérence entre ces derniers.

Dans l'esprit de la réglementation, notre ROB est composé de quatre parties :

- Une 1<sup>ère</sup> partie consacrée à la présentation du contexte général (contexte socio-économique mondial et Français) et au PLF 2026,
- Une analyse de la situation budgétaire et financière sur une période triennale, 2023-2025,
- Une expertise des ressources humaines sur la même période (structure des effectifs, dépenses de personnel, durée effective du travail, ...),
- La définition des perspectives d'activités permet d'établir les maquettes budgétaires des 9 budgets pour la période 2024-2026.

Le rapport, ci-après détaillé, tient compte des faits marquants qui ont caractérisé l'année 2025 et le début de l'année 2026, à savoir :

- **L'économie mondiale est sous contrainte géopolitique.**

*Dans un monde durablement fragmenté, la guerre économique s'impose comme un marqueur central de l'actualité, à travers la montée des barrières commerciales, des politiques souverainistes sur les ressources stratégiques – énergie, métaux critiques, agro-ressources – et une remise en cause progressive des logiques de marché globalisées.*

- **Une gouvernance nationale contrainte aux jeux des 3 équilibres :**

- L'équilibre budgétaire et financier (*répartition du poids de la dette publique, maîtrise du déficit, crédibilité financière de l'Etat notamment sur le marché obligataire*)
- L'équilibre politique et institutionnel (*nécessité du compromis de la majorité relative, la recherche d'une gouvernance sans blocage, mais avec des marges de manœuvres limitées*)
- L'équilibre social et économique (*enjeux sur la préservation du pouvoir d'achat, soutien à l'emploi et à l'activité, l'acceptabilité sociale des réformes et des efforts demandés*)

**« La contrainte de ces équilibres successifs complexifie la définition d'une vision claire et partagée de la destination collective. »**

Pour la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande, il est néanmoins nécessaire de s'appuyer sur les bases du PLF 2026 pour préparer le budget 2026 car certaines mesures auront un impact non négligeable sur ses finances.

Par ailleurs, il intègre les éléments de contexte général suivants :

- L'économie nationale, moins dynamique, présente des signes d'essoufflement : la croissance économique est freinée par le contexte géopolitique (conflits entre pays ou communautés) ;
- Le niveau de l'inflation pénalise les acteurs économiques ;
- Les taux d'emprunt impactent la mise en route des projets d'investissements ;
- Le niveau de dette de l'Etat réduit les marges de manœuvre financière pour financer les priorités nationales et les politiques publiques. Pour rappel, le montant de la dette en 2025 est de 3 500 Mds€.

#### **LA STRUCTURATION DU ROB AU SERVICE DE LA STRATEGIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE DEFINIE PAR LES ELUS**

Ce rapport d'orientations budgétaires est structuré en quatre parties.

La présentation, en première partie, des principaux éléments de l'environnement permet d'analyser, en seconde partie, la situation budgétaire et financière 2023-2025.

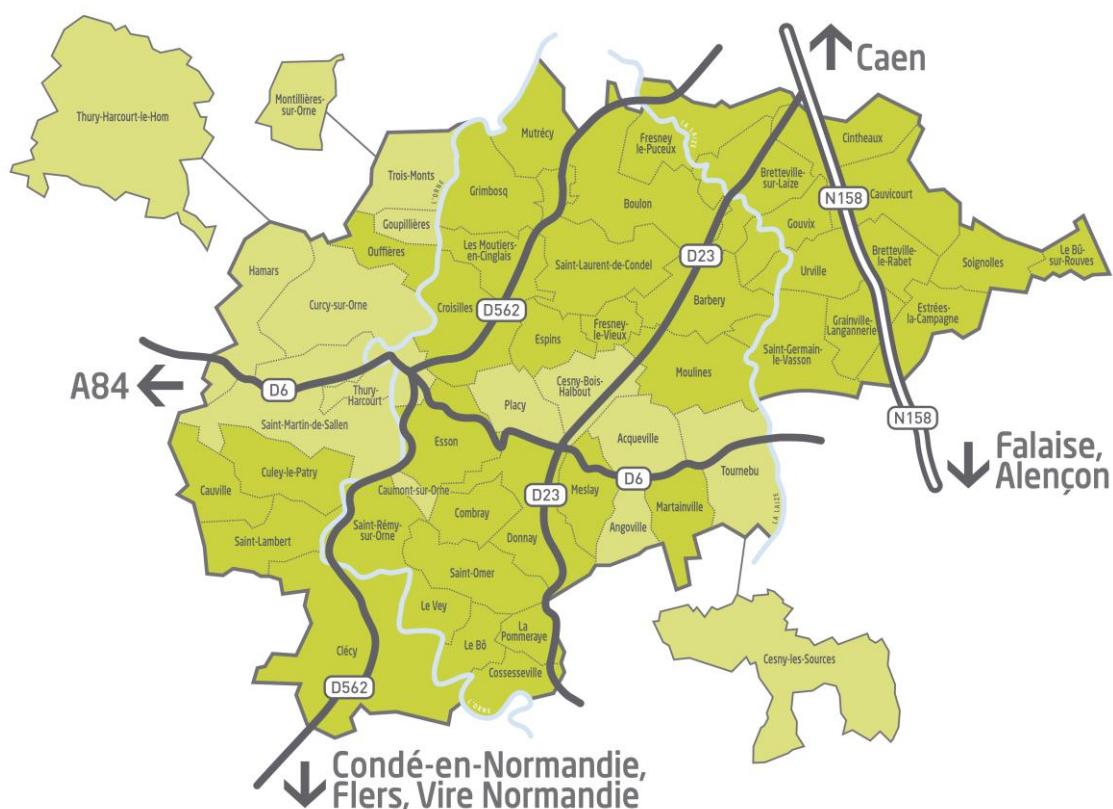
Puis nous nous attacherons à analyser les ressources humaines en troisième partie.

La quatrième partie du rapport est consacrée aux orientations 2026.

Dans un souci de meilleure compréhension et de cohérence, le ROB présente l'historique des 3 années précédentes (2023 et 2024) ainsi que l'année qui s'achève (2025) et les prévisions de l'année à venir (2026).

## **Notre organisation territoriale :**

La Communauté de communes Cingal-Suisse Normande a été créée le 1er janvier 2017, regroupant 41 communes et disposant d'une population DGF 2025 de 24 368 habitants.



## 1. CONTEXTE GENERAL

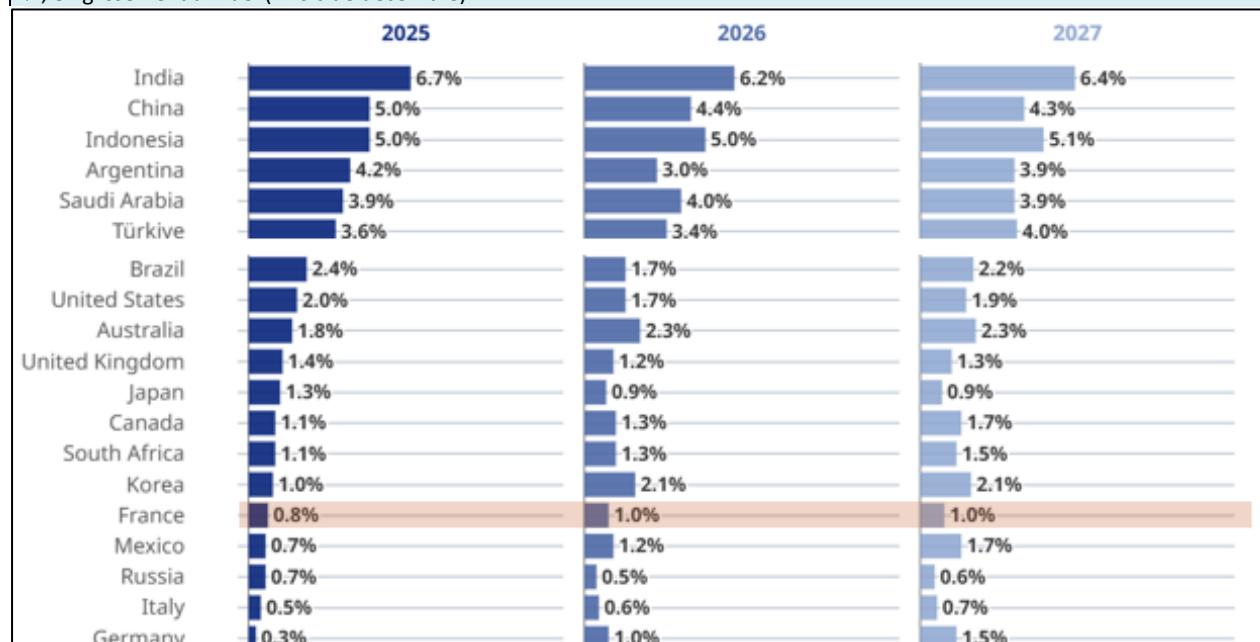
### 1.1. Le contexte socio-économique mondial

- **La croissance mondiale**

Selon les dernières projections, la croissance mondiale devrait atteindre environ 3,2 % en 2025, soutenue par une dynamique encore forte dans les pays émergents ainsi que par la demande intérieure dans plusieurs grandes économies.

#### Prévisions de croissance du PIB réel pour 2025, 2026 et 2027

%, en glissement annuel ( Mois de décembre)

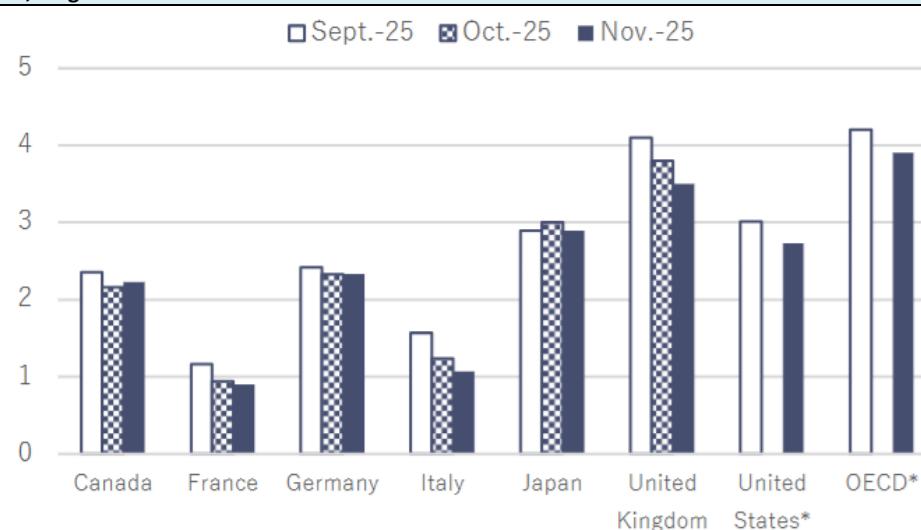


Source: [OECD Economic Outlook, December 2025](#).

- **L'inflation au niveau mondial**

#### Taux d'inflation général

%, en glissement annuel



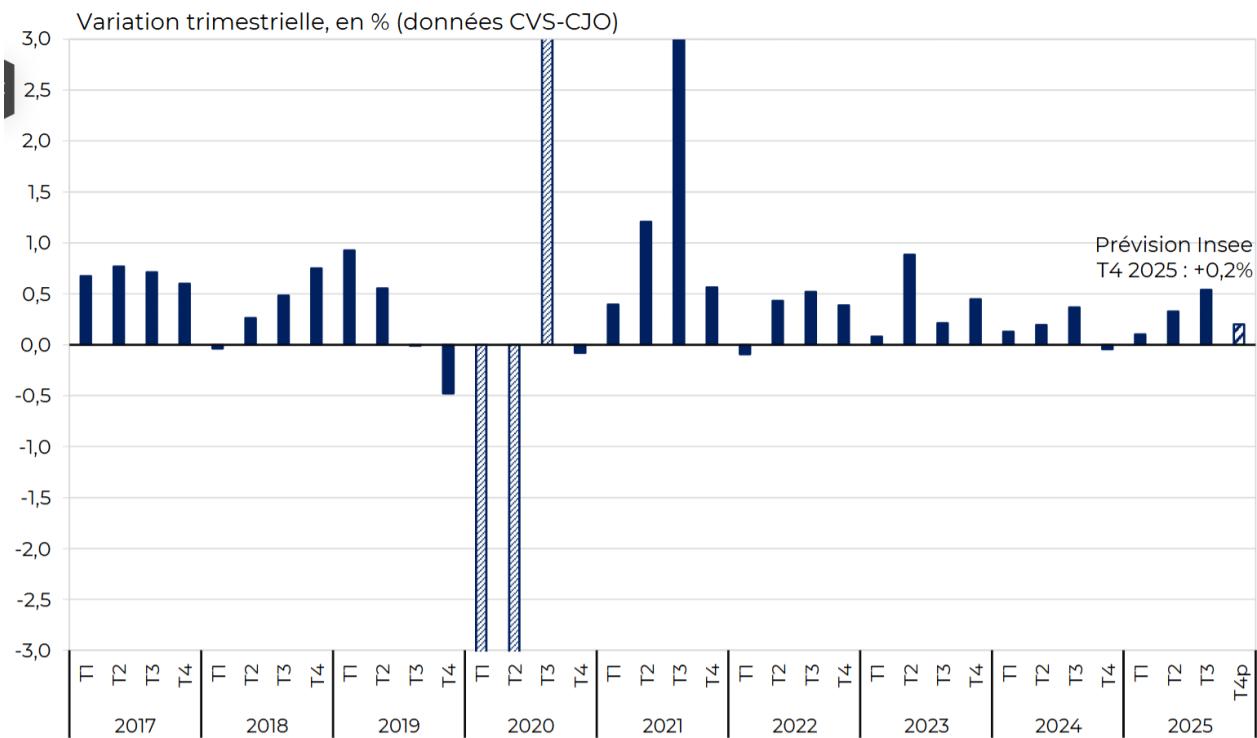
L'inflation reste modérée au niveau mondial, mais au-dessus des objectifs cibles de 2%.

La France affiche un taux d'inflation plus faible, en raison des politiques de protection tarifaire mises en place, d'un mix énergétique plus favorable — dominé par le nucléaire plutôt que le gaz — et d'une concurrence plus forte dans la grande distribution.

Source: [OECD Economic Outlook, December 2025](#).

## 1.2. Le contexte socio-économique français

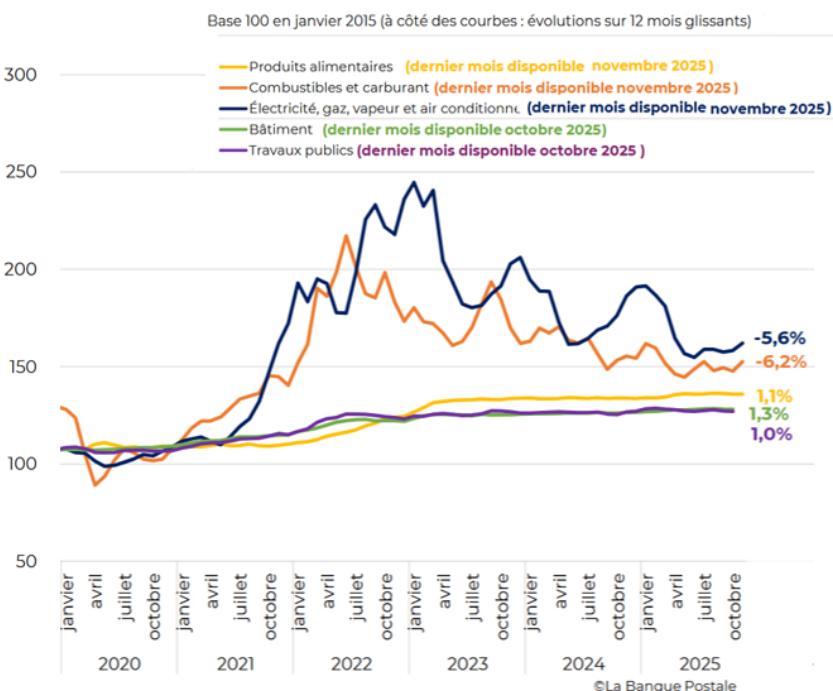
### • L'évolution du PIB Français



« L'économie française évolue en 2025 dans un contexte marqué par une incertitude politique qui pèse sur la confiance, une croissance soutenue de manière inégale selon les secteurs, et des fragilités structurelles persistantes, limitant la consommation et l'investissement. »

### • L'inflation impactant la dépense des collectivités locales

#### Dynamique des prix des dépenses courantes



#### Inflation 2025

+0,8 %

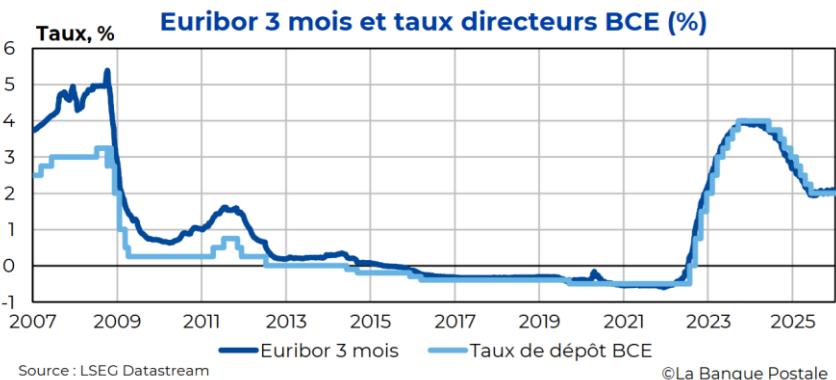
Chiffre définitif  
sur l'année  
Source : INSEE

#### Inflation 2026

+1,3 %

Chiffre prévisionnel  
sur l'année  
Source : Banque de France

- Taux d'intérêt : conditions favorables prêt court terme, prêt long terme sous pression



Le **taux Euribor 3 mois** correspond au taux d'intérêt auquel les banques de la zone euro se prêtent des liquidités pour une durée de trois mois. La baisse observée sur le graphique s'explique par le **repli des taux directeurs de la BCE**. En conséquence en 2026, les conditions de financement sont aujourd'hui plus favorables pour les emprunts de court terme, notamment les prêts relais.



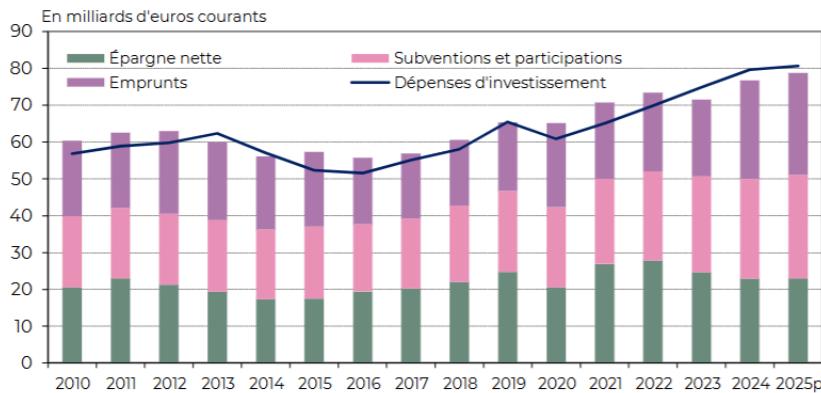
Le **taux OAT à 10 ans** correspond au rendement des obligations émises par l'État français pour une durée de dix ans et **constitue une référence pour les financements de long terme**.

Son niveau reflète principalement les anticipations des marchés sur l'inflation, la trajectoire des finances publiques et l'évolution future des taux, ainsi que le contexte macroéconomique et budgétaire national.

En conséquence en 2026, les conditions de financement à long terme demeurent plus **contraintes**, en particulier pour les emprunts structurants ou d'investissement.

- Sources de financement des investissements des collectivités

#### Répartition de la couverture des dépenses d'investissements



contraintes croissantes sur les finances de l'État et de gestion de l'encours de dette, ce levier de financement pourrait s'éroder à moyen terme.

Ce graphique illustre la **composition du financement des dépenses des projets d'investissements des collectivités**.

L'épargne nette des collectivités est sous pression depuis la levée des taux directeurs BCE en 2022 et diminue sa contribution au financement de la dépense.

Les subventions et participations telles que les DETR, DSIL, Fonds Verts [...] ont joué le **rôle d'amortisseur**, avec une légère hausse sur la période récente. Toutefois, dans un contexte de

Les emprunts constituent le **principal moteur de la hausse récente de l'investissement**. En effet, certains emprunts contractés avant la hausse des taux directeurs (avant 2022) ont permis de financer des projets structurants sans dégrader excessivement l'épargne nette.

Enfin, un point structurant dans la réflexion d'ensemble, depuis 2023 et pour 3 exercices consécutifs, il est à noter que la **courbe bleue représentant la dépense d'investissement** n'est pas couverte par des recettes. **Cette situation implique que les collectivités, dans leur ensemble, recourent à leurs fonds propres pour équilibrer le financement de leurs projets d'investissement**, traduisant une fragilisation progressive de leur équilibre financier.

### 1.3 Impact sur la communauté de communes des projets de loi de finances 2025 et 2026 (PLF 2025 et 2026)

Effet budget	Effet du PLF 2025 et 2026 quantifié	Effets CCCSN 2026	Commentaires
	<b>FCTVA - Année blanche de FCTVA pour les EPCI</b>	<b>Réception uniquement du dernier trimestre 2025 de FCTVA</b>  Réduction estimée des recettes d'investissements 2026 : <b>-1 039 346 €</b>	L'article 32 modifie le remboursement du FCTVA de l'année N à l'année N-1 pour les EPCI, provoquant une année blanche de FCTVA.
	<b>Impact des mesures du PFL 2026 sur le prélèvements sur recettes (PSR)</b>	<b>Diminution de recettes estimé à -65 600 € sur 2026.</b>  (Source : Intercommunalité de France : 19-12-2025)	Montant cumulant:  1. <b>la DCRTP</b> versée par le département du Calvados (c/74836)  2. <b>le PSRTVA</b> versée par l'État, minorée de 25% de la compensation des valeurs locatives des établissements industriels sur la TFPB et CFE/CVAE.
	<b>La hausse de 12 pts de la cotisation employeur de 2025 à 2028. ( PLF 2025)</b>	<b>Augmentation de la dépense</b> incompressible au 012 prévisionnelle : <b>+31 256 €</b>	Représente une <b>hausse de 1% chaque année de la masse salariale des titulaires en moyenne</b> ( <b>source : CDG60 note de 2025</b> ) '+3 pts de cotisation employeur sur l'année 2026.
	<b>FCTVA - Fin du FCTVA sur le fonctionnement.</b>	Il s'agit d'une <b>recette éteinte</b> en 2026. Diminution de <b>-13 500 €</b> de recettes pour la CCCSN.	Depuis 3 ans, le produit du "FCTVA fonctionnement" (744) perçu annuellement est de 13 500 €.  Autrement dit, les travaux en régie, l'entretien des voiries, bâtiments publics, des réseaux, informatique en nuage ne sont plus intégrés au FCTVA
	<b>DGF global = Stable mais DSU et DSR renforcé</b>	Représente la <b>stabilité</b> de la <b>recette</b> d'un montant de <b>1 303 798 €</b> ( <b>10,19 % des recettes de fonctionnement 2026</b> )	Dotation d'intercommunalité et de compensation stable en 2026
	<b>Valorisation des bases de valeurs cadastrales ( VLC) de 0,8 %</b>	Impacte le produit des taxes basés sur les bases des valeurs locatives.  Représente un montant de <b>+ 24 000 €</b>	<b>Mesure hors du projet de loi Finances</b> , indexation des bases selon le niveau d'inflation de novembre chaque année.
	<b>Indexation du produit de l'IFER à l'indice d'inflation IPCHT prévisionnel : +1,3%</b>	Le produit 2025 définitif de l'IFER est de 105 257.  Représente un montant de <b>+ 1 368 €</b>	
<b>Impact total sur le fonctionnement</b>		<b>Impact total sur l'investissement</b>	
<b>- 84 988 €</b>		<b>- 1 039 346 €</b>	

## 2. LA SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE 2023-2025

### 2.1. LE BUDGET PRINCIPAL

#### A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### Les recettes de fonctionnement du budget principal

Libellé	BP 2025	CFU Provisoire 2025	% Réalisation	BP 2024	CFU 2024	BP 2023	CFU 2023
013 - Atténuations de charges	90 995,00 €	114 590,78 €	125,9%	90 000,00 €	116 006,41 €	90 000,00 €	110 088,20 €
70 - Produits des services	2 318 513,69 €	2 220 257,08 €	95,8%	2 211 018,00 €	2 192 734,92 €	2 106 030,80 €	2 048 559,50 €
73 - Impôts et taxes	4 044 434,00 €	4 025 025,00 €	99,4%	4 346 340,00 €	4 221 976,00 €	3 769 903,00 €	4 373 492,76 €
731 - Fiscalité locale	3 161 763,00 €	3 142 866,29 €	99,5%	3 127 054,00 €	3 203 743,01 €	3 326 838,00 €	2 928 131,00 €
74 - Dotations et participations	3 226 656,37 €	2 509 157,91 €	77,8%	3 186 222,00 €	2 819 004,83 €	3 812 767,00 €	2 761 387,10 €
75 - Autres produits de gestion courante	309 702,05 €	399 891,75 €	129,1%	422 819,00 €	636 716,18 €	246 759,43 €	201 043,87 €
76 - Produits financiers	12 675,54 €	- €	0,0%	- €	- €	- €	- €
77 - Produits spécifiques	1 400,00 €	24 534,88 €	1752,5%	7 285,00 €	7 286,01 €	120 785,81 €	232 139,12 €
78 - Reprises sur amortissements	1 000,00 €	1 000,00 €	100,0%	1 000,00 €	1 000,00 €	3 300,00 €	1 000,00 €
002 - Résultat fonctionnement reporté	331 772,19 €	- €	0,0%	1 503 929,98 €	- €	3 324 331,46 €	- €
042 - OP d'ordre de transfert entre sections	98 667,47 €	71 046,75 €	72,0%	166 775,60 €	153 854,98 €	40 000,00 €	39 862,62 €
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>13 597 579,31 €</b>	<b>12 508 370,44 €</b>	<b>91,99%</b>	<b>15 062 443,58 €</b>	<b>13 352 322,34 €</b>	<b>16 840 715,50 €</b>	<b>12 695 704,17 €</b>

\*CFU Provisoire 2025 : Les données provisoires n'incluent pas encore le montant définitif des rattachements.

Les recettes de fonctionnement au **CFU Provisoire 2025** se répartissent de la manière suivante :



- 1<sup>er</sup> chapitre de recettes de fonctionnement : Impôts et taxe – 73

Montant CFU 2025 provisoire : 4 025 025,00 € | Réalisation : 99,5 % de la prévision

Ce chapitre englobe le résultat des différents impôts et taxes classés ici par ordre de grandeur du produit généré :

- le produit de la **TVAG - Fraction compensation TFPB et TH** (c/7351)

Versée par l'État : produit en 2025 : 2 247 969 €

- le produit des **attribution de compensations reçues** par CCCSN (c/73211)

Fiscalité reversée entre membres du GFP : produit en 2025 : 811 710,00 €

- le produit de la **TVAE - Fraction compensation CVAE et CFE** (c/7352)

Versée par l'État : produit en 2025 : 480 983 €

- le produit du **Fonds national Péréquation ressources Intercommunales & Communales (FPIC)** (c/732221)

Versée par l'État : réparti selon le coefficient d'intégration fiscale (CIF) : produit en 2025 : 477 017,00 €.

• **2<sup>ème</sup> chapitre de recettes de fonctionnement : Fiscalité locale – 731**

Montant CFU 2025 provisoire : 3 142 866,29 € | Réalisation : 99.4 % de la prévision

Ce chapitre englobe le résultat des différentes taxes locales classées ici par ordre de grandeur du produit généré :

- le produit de la taxe foncière bâti (TFB) (c/73111)
- le produit de la cotisation foncière des entreprises (CFE) (c/73111)
- le produit de la taxe foncière non bâti (TFNB) (c/73111)
- le produit de la taxe d'habitation des résidences secondaires (THRS) (c/73111)

Total produit perçu 2025 : 2 751 724,00 €

- le produit de la TASCOM ( c/73113)

Total produit perçu 2025 : 139 352,00 €

- le produit de l'IFER ( c/73114)

Total produit perçu 2025 : 105 257,00 €

- le produit de la taxe de séjour ( c/731721)

Total produit perçu 2025 : 73 453,29 €

- le produit de la taxe GEMAPI (c/73136)

Total produit perçu 2025 : 49 039 €

- le produit du Rôle supp (c/73118)

Total produit perçu 2025 : 24 041 €

• **3<sup>ème</sup> chapitre de recettes de fonctionnement : Dotations et participations**

Montant CFU 2025 provisoire : 2 509 157.91 € | Réalisation : 77.8 % de la prévision

Ce chapitre englobe le résultat des différentes dotations et participations classées ici par ordre de grandeur du produit généré :

**Participations de l'État, d'organismes de la sécurité sociale et d'établissements publics de l'État**

(Agence de l'eau, Office français de la biodiversité)



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## Participations du Département du Calvados, de la Région Normandie et autres recettes



Montant perçu  
**205 135.39€**

### Autres sources de recettes :

- Frais de scolarité
- Subvention CNI/Passeport Thury-Harcourt-le-Hom
- Participations plantations Haies des particuliers
- Photomatons
- Sofub pour le programme génération Vélo

- Autres chapitres de recettes :

**Chapitre 75 :** Avec 399 891.75 € de produits générés en 2025 soit 129.1 % du montant prévisionnel attendu, le chapitre 75 se compose de 226 397.25 € de revenus de locations provenant du PSLA et du centre d'hébergement du Traspy.

Enfin, le montant restant de 173 457.22 € correspond aux écritures de remboursement divers et d'apurement de rattachements sur exercices antérieurs.

**Chapitre 76 :** Avec encore aucune écriture réalisée à ce jour, le chapitre 76 vise à refacturer les intérêts des emprunts de Saint-Sylvain qui sont en passe d'être transférés à la suite de la signature de la convention par le Maire de Saint-Sylvain.

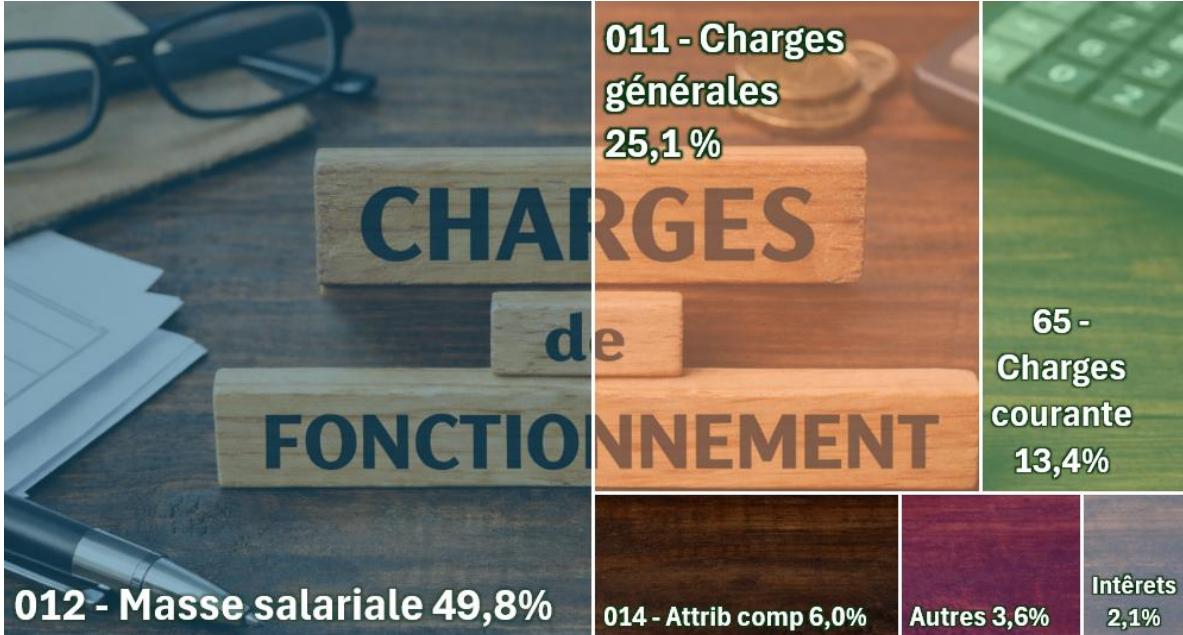
**Chapitre 77 :** Le montant de 24 534,88 € du chapitre 77 correspond à des annulations de mandats sur exercices antérieurs.

**Chapitre 013 :** Le chapitre 013 « Atténuations de charges » comptabilise les remboursements relatifs aux indemnités journalières des agents et de charges de sécurité sociale et prévoyance.

## Les dépenses de fonctionnement du budget principal

Libellé	BP 2025	CFU Provisoire 2025	% Réalisation	BP 2024	CFU 2024	BP 2023	CFU 2023
011 - Charges générales	3 949 684,31 €	2 864 503,50 €	72,5%	4 649 462,00 €	3 248 824,40 €	5 184 198,95 €	3 120 178,91 €
012 - Masse salariale	5 910 000,00 €	5 681 256,20 €	96,1%	5 701 000,00 €	5 593 379,45 €	5 483 900,00 €	5 024 291,12 €
014 - Atténuations de produits	710 951,00 €	684 542,00 €	96,3%	761 492,00 €	761 112,00 €	756 844,00 €	756 550,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 343 950,69 €	1 531 189,91 €	65,3%	2 279 822,13 €	2 019 430,30 €	2 096 263,71 €	1 713 768,00 €
66 - Charges financières	248 095,50 €	236 419,89 €	95,3%	233 410,94 €	229 128,58 €	322 708,56 €	195 365,38 €
67 - Charges spécifiques	29 156,24 €	11 396,85 €	39,1%	300 639,28 €	16 338,00 €	432 457,98 €	157 474,81 €
68 - Dotations provisions & dépréciations	1 000,00 €	1 000,00 €	100,0%	1 000,00 €	1 000,00 €	367 487,00 €	360 479,80 €
023 - Virement à la section d'investissement	10 055,92 €	- €	0,0%	686 905,61 €	- €	2 136 855,30 €	- €
042 - OP d'ordre de transfert entre sections	394 685,65 €	394 489,65 €	100,0%	448 711,62 €	448 708,81 €	- €	- €
Total dépenses fonctionnement	13 597 579,31 €	11 404 798,00 €	83,87%	15 062 443,58 €	12 317 921,54 €	16 780 715,50 €	11 328 108,02 €

Les dépenses de fonctionnement au CFU Provisoire 2025 se répartissent de la manière suivante :



- 1<sup>er</sup> chapitre de dépenses de fonctionnement : 012 – Frais de personnel

Montant CFU 2025 provisoire : 5 681 256,20 € | Réalisation : 96,1 % de la prévision

La dépense relative au frais de personnel sera explicitée dans le ROB dans la partie « Ressource Humaines ».

- 2<sup>ème</sup> chapitre de dépenses de fonctionnement : 011 – Charges à caractère général

Montant CFU 2025 provisoire : 2 864 503,50 € | Réalisation : 72,5 % de la prévision

**Les trois principaux postes de dépenses**, qui concentrent près de **60 % des charges à caractère général** du budget principal, concernent la prestation CONVIVIO relative à l'achat de repas pour les cantines scolaires, les dépenses énergétiques (carburants, électricité, eau, combustibles, gaz) ainsi que les coûts de maintenance et d'entretien du patrimoine et des biens mobiliers.

• **3ème chapitre de dépenses de fonctionnement : 65 – Autres charges de gestion courante**

Montant CFU 2025 provisoire : **1 531 189.91 € | Réalisation : 65.3 % de la prévision**

**Le compte 65748 comptabilise pour 647 507,45€ les Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé et forme le principal poste de dépense.**

**Le second poste de dépense au chapitre 65 est la contribution aux écoles privées de Urville et de Thury-Harcourt-le-Hom, pour un montant de 376 495.13 €.**

Ensuite, viennent les **autres contributions** pour un montant de **193 567.33 €**.

**Au compte 65736211 au CFU provisoire 2025, 150 000,00 € de versement du budget général au budget OM ;**

**Indemnités de fonction :**

Les indemnités versées aux élus représentent un montant total de **119 941.64 €**.

**Frais de scolarité :**

Les frais de scolarité s'élèvent à **5 085,17 €** et correspondent aux dépenses liées à la prise en charge des élèves accueillis hors du territoire communal.

**Autres charges de gestion courante :**

Plusieurs dépenses diverses sont enregistrées pour un montant cumulé de **32 541.87 €**, incluant notamment des remboursements de frais divers ou sur autres budgets.

**Intérêts moratoires :**

Les intérêts moratoires, liés à des retards de paiement piscine, s'élèvent à **5 988,52 €**.

• **4ème chapitre de dépenses de fonctionnement : 014 – Atténuation de produits**

Montant CFU 2025 provisoire : **684 542.00 € | Réalisation : 96.3 % de la prévision**

**Les deux principales composantes sont :**

**1. Attributions de compensation (AC)**

Les attributions de compensation correspondent aux reversements effectués par l'EPCI aux communes membres afin de garantir la neutralité financière des transferts de compétences intervenus lors de la création de l'intercommunalité ou lors d'évolutions ultérieures de son périmètre de compétences.

Lorsque certaines ressources fiscales ont été transférées à l'EPCI en contrepartie de compétences exercées désormais à l'échelle intercommunale, les attributions de compensation permettent de compenser les communes dont le produit fiscal transféré excède le coût des charges transférées, ou inversement.

**En 2025, le montant des attributions de compensation versées par l'EPCI s'élève à 465 927,50 €.**

**2. Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)**

Le FNGIR est un mécanisme mis en place à la suite de la réforme de la fiscalité locale de 2010, visant à garantir la stabilité des ressources fiscales des collectivités après la suppression de la taxe professionnelle.

Il se traduit, pour les collectivités contributrices, par un versement annuel obligatoire destiné à financer les collectivités dont les ressources ont diminué à l'issue de la réforme.

**En 2025, le versement au titre du FNGIR s'élève à 189 970 €. Ce montant est figé dans le temps et constitue une charge récurrente pour l'EPCI.**

- 5ème chapitre de dépenses de fonctionnement : 66 – Charges financières

	Répartition chapitre 66	Montant
Intérêts	Ecole	141 436,91 €
Intérêts	Piscine	34 194,25 €
Intérêts	Siège	30 409,73 €
Intérêts	PSLA	20 508,73 €
Intérêts	Gymnase	11 383,44 €
Intérêts	Service technique	5 432,69 €
Intérêts	Voirie	1 215,37 €
ICNE	ICNE	- 8 161,23 €
		236 419,89 €

La répartition de ce chapitre permet de constater la répartition par équipement ou infrastructure des intérêts de la dette sur le budget principal.

*Les intérêts du gymnase du Saint-Sylvain ont vocation à être remboursés par convention de transfert de bien.*

- Autres chapitres de dépenses de fonctionnement

Le chapitre 67 inclut les annulations de titres sur exercices antérieurs pour un montant de **11 396,85 €**.

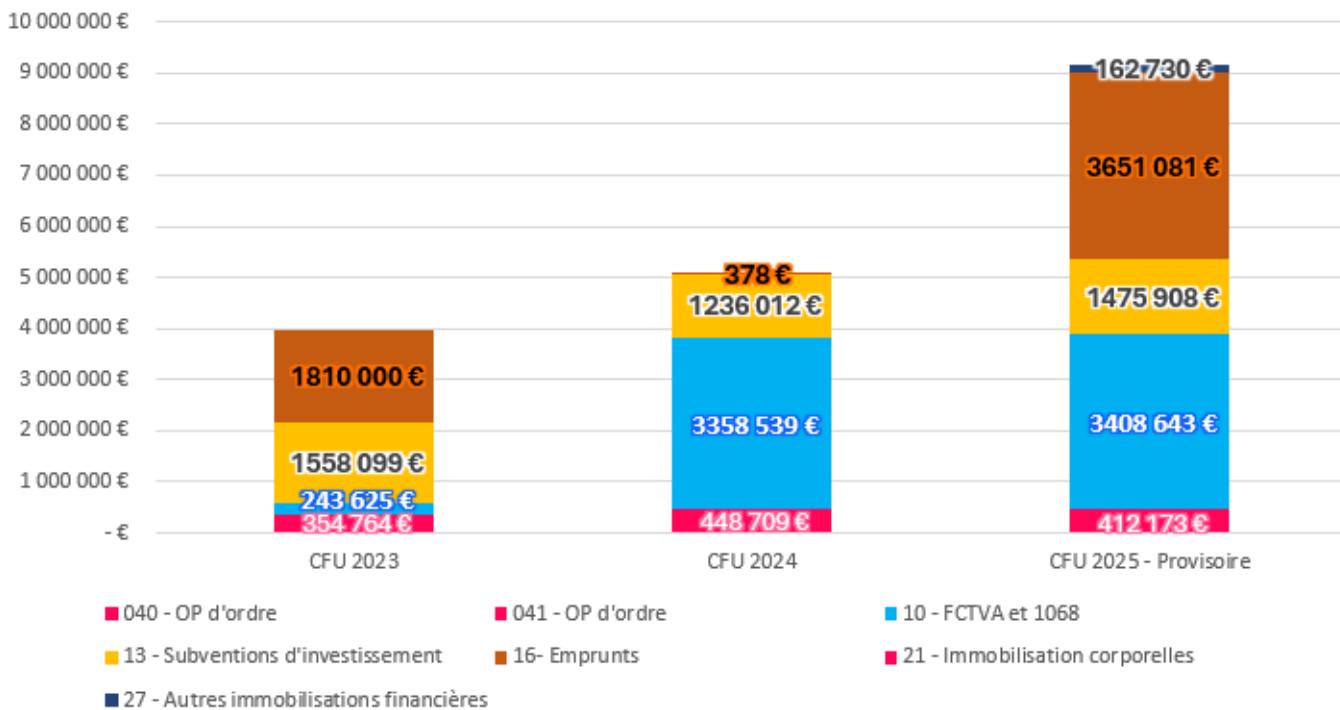
Le chapitre 68 est la dotation de provision de dépréciations des actifs circulants pour un montant de **1 000 €**.

*Pour rappel, une dotation de provision est une écriture comptable qui permet d'anticiper une perte ou un risque probable, sans qu'il soit encore définitivement réalisé. Les actifs circulants sont les éléments du patrimoine destinés à être utilisés ou encaissés à court terme.*

## B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement consacre l'essentiel des crédits alloués à l'exécution de programmes destinés à accompagner les politiques de développement de la communauté de communes.

### Les recettes d'investissement du budget principal



**La forte progression des recettes d'investissement en 2025** s'explique par plusieurs facteurs.

Détail du chapitre 16 - Recettes investissement	
Levée emprunts EC THURY	3 000 000,00
Levée emprunts EC FLP	350 000,00
Levée emprunts Bâtiment des 3 cours	300 000,00
Dépôts garantie PSLA	1 080,53
	3 651 080,53

Comparativement à l'exercice 2024, les recettes inscrites au **chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »** atteignent un montant de **3 650 000 €**, ventilé comme suit.

**Ces chiffres correspondent aux décisions prises lors du vote du budget 2025.**

Sont également à noter l'affectation du résultat au compte **1068** pour **2 574 000,13 €** (chapitre 10) et la perception d'un FCTVA de **834 642,74 €** sur l'exercice 2025, portant le total à **3 408 642,87 €**.

Politique	FCTVA perçu année 2025
Scolaire	692 726,08 €
Voirie	60 461,60 €
Service à la population	50 390,50 €
Administratif	19 908,94 €
Cuisine de proximité	8 591,30 €
Tourisme	2 251,02 €
Autres	313,30 €
Total	834 642,74 €

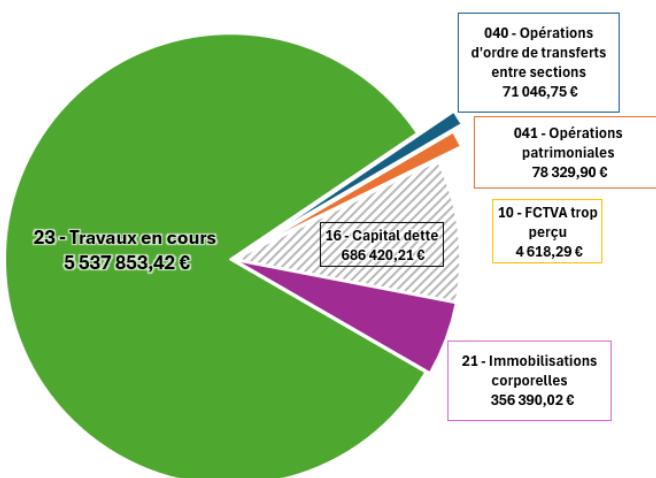
**Le FCTVA est décomposé selon les politiques publiques suivantes : (hors 4<sup>ème</sup> trimestre 2025)**

Subvention d'investissement du chapitre 13	Montant
Scolaires	545 196,88 €
dont école Fresney-le Puceux	66 579,36 €
dont école Thury-Harcourt-le-Hom	461 628,91 €
dont projet NEFLE	16 988,61 €
RPE Gouville - solde construction département	40 814,00 €
Château ganne - plan de gestion département	23 130,96 €
DSIL Maison service BSL	148 777,03 €
DETR Voiries	17 989,22 €
DETR Piscine	700 000,00 €
Total	1 475 908,09 €

Au titre de l'exercice 2025, les **subventions d'investissement** inscrites au **chapitre 13** représentent un total de **1 475 908,09 €** de recettes d'investissement, segmenté comme suit.

Enfin, il est à noter que l'avance remboursable effectuée par le budget principal au budget ZA du CINGAL a été remboursée sur l'année 2025 à hauteur de 162 729,56€, correspondant à la recette inscrite au chapitre 27.

### Les dépenses d'investissement du budget principal



### **Dépenses d'investissement 2025**

Total : 6 734 658,59 €

- 1<sup>er</sup> poste de dépenses d'investissement – Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Ecole de Paul Héroult - Thury-Harcourt-le-Hom	
CONTRÔLE SECURITE - EC THURY	5 440,80 €
MERULE EC THURY	37 631,95 €
MOE EC THURY	251 205,71 €
TRAVAUX EC THURY	4 627 649,65 €
Total	4 921 928,11 €

Ecole de St Remy	
MOE EC ST REMY	2 639,65 €
Total	2 639,65 €

Ecole de Fresney-le-Puceux	
ETUDE THERMIQUE - EC FLP	23 934,00 €
TRAVAUX EC FLP	122 269,11 €
Total	146 203,11 €

Bâtiment des 3 cours - restant sur le BP 2025	
ETUDE CUISINE CENTRALE	1 139,59 €
TRAVAUX CUISINE CENTRALE	6 106,37 €
Total	7 245,96 €

Maison des services de Bretteville-sur-Laize	
Maîtrise d'œuvre + autres frais d'études	23 514,30 €
Travaux 2025	302 638,05 €
Total	326 152,35 €

Centre Aquatique Aquasud - Montant HT	
Travaux Piscines	133 684,24 €
Total	133 684,24 €

Politique publique :  
**Action en faveur de  
l'éducation**

**Total : 5 078 016.83 €**

Politique publique :  
**Services à la population**

**Total : 326 152.35 €**

Politique publique :  
**Attractivité et activité  
sportive**

**Total : 133 684.24 €**

**Total : 5 537 853.42 €**

- 2<sup>ème</sup> poste de dépenses d'investissement – Chapitre 16 - Emprunts

	Répartition chapitre 16	Montant
Capital	Écoles	349 877,20 €
Capital	Piscines	166 871,87 €
Capital	Siège	65 253,71 €
Capital	PSLA	58 917,30 €
Capital	Gymnase	28 471,84 €
Capital	Voiries	11 028,29 €
Capital	Service techniques	6 000,00 €
		686 420,21 €

Sont détaillés ci-dessous les crédits relatifs au **remboursement du capital de la dette** inscrits au chapitre 16 du budget principal.

- **3<sup>ème</sup> poste de dépenses d'investissement – Chapitre 21 – Immobilisations corporelles**

Les dépenses d'immobilisations corporelles correspondent à l'acquisition de biens physiques destinés à servir durablement à l'exercice des missions des politiques publiques.

<b>Politique publique - Voirie communautaire</b>	
Compétence voiries	223 766,61 €
<b>Total</b>	<b>223 766,61 €</b>
<b>Politique publique - Action en faveur de l'éducation</b>	
Clôtures, portails et matériels extérieurs	24 815,95 €
Matériels obligatoires ( chauffe eau- aspirateurs..)	23 947,62 €
Matériels pédagogiques informatique	25 232,83 €
Mobiliers pédagogiques ( tableaux et mobiliers)	14 108,17 €
Matériels activité Centre loisirs	317,08 €
<b>Total</b>	<b>88 421,65 €</b>
<b>Politique publique - Attractivité et activité sportive</b>	
Attractivité - Petits matériels gymnase	111,01 €
Attractivité - Piscine	10 148,67 €
Attractivité - Matériels TRASPY ( radiateurs, chauffe eau, presse à plat)	9 270,03 €
Attractivité - Panneaux balisages, pupitres et outil numérique trail	14 049,50 €
Barrière château gâgne	1 009,70 €
<b>Total</b>	<b>34 588,91 €</b>
<b>Politique publique - Service à la population</b>	
Matériels Accueil de public	394,49 €
Matériels de prévention - agents	127,91 €
Matériels informatiques - agents	5 639,16 €
Mobiliers - agents	1 090,37 €
Service techniques - Outils ( perçuses, outils)	2 360,92 €
<b>Total</b>	<b>9 612,85 €</b>

**Total : 356 390,02 €**

- **Autres dépenses d'investissements**

Les autres dépenses d'investissement correspondent, d'une part, à un trop-perçu de FCTVA pour un montant de 4 618,29 €, et, d'autre part, aux opérations d'ordre, notamment l'écriture d'immobilisation des travaux réalisés en régie pour un montant de 40 000 €, dont la majeure partie a été exécutée au sein des établissements scolaires.

## **2.2 ANALYSE FINANCIERE**

L'analyse financière permet d'évaluer le niveau de solidité financière de la communauté de communes.

A la lecture des résultats financiers et budgétaires, il est possible d'établir des hypothèses sur la capacité de la communauté de communes à engager des programmes d'investissement et donc sur les orientations stratégiques envisageables.

L'analyse financière se base sur la détermination de ratios financiers tels que la Capacité d'Autofinancement (CAF), la trésorerie et la dette.

### La capacité d'autofinancement consolidée (intégrant les 9 budgets)

La CAF est la différence entre les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) et les Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF). Elle doit permettre de couvrir le fonctionnement, les emprunts et de disposer de financement propre pour les investissements.

#### Budget GENERAL :

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	AU 31/12/2024	AU 31/12/2025 Provisoire
RRF	12 820 566	12 503 834	13 198 467	11 144 008.78
DRF	11 006 916	10 877 043	11 869 213	12 447 918.91
<b>CAF brute</b>	<b>1 813 650</b>	<b>1 626 791</b>	<b>1 329 254</b>	<b>1 303 910.13</b>

#### Budget Ordures Ménagères :

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	AU 31/12/2024	AU 31/12/2025 Provisoire
RRF	2 354 669	3 126 749	3 621 708	3 288 931.25
DRF	2 135 121	3 347 567	3 500 058	3 251 036.30
<b>CAF brute</b>	<b>219 548</b>	<b>-220 818</b>	<b>121 650</b>	<b>37 894.95</b>

#### Budget SPANC :

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	AU 31/12/2024	AU 31/12/2025 Provisoire
RRF	46 340	56 280	99 409	110 365.00
DRF	52 887	83 891	89 963	83 003.05
<b>CAF brute</b>	<b>-6 547</b>	<b>-27 611</b>	<b>9 446</b>	<b>27 361.95</b>

#### Budget Photovoltaïque :

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	AU 31/12/2024	AU 31/12/2025 Provisoire
RRF	65 178	63 937	60 485	62 729.46
DRF	14 283	21 320	65 566	19 378.66
<b>CAF brute</b>	<b>50 895</b>	<b>42 617</b>	<b>-5 081</b>	<b>43 350.80</b>

**Budget Transport :**

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	AU 31/12/2024	AU 31/12/2025 Provisoire
RRF				117 093.64
DRF				138 369.46
<b>CAF brute</b>				<b>-21 275.82 €</b>

**Budget Cuisine de proximité :**

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	AU 31/12/2024	AU 31/12/2025 Provisoire
RRF				0,00
DRF				31 027.72
<b>CAF brute</b>				<b>-31 027.72</b>

**Budget ZAC du CINGAL :**

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	AU 31/12/2024	AU 31/12/2025 Provisoire
RRF	2 662 048	406 630	674	0
DRF	2 472 388	547 141	5 200	19 140.66
<b>CAF brute</b>	<b>189 660</b>	<b>-140 511</b>	<b>- 4 526</b>	<b>-19 140.66</b>

**Budget Zone des Prairies :**

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	AU 31/12/2024	AU 31/12/2025 Provisoire
RRF	0	93 839	0	0
DRF	0	93 839	3 200	9 270.19
<b>CAF brute</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-3 200</b>	<b>-9 270.19</b>

**Budget Zone des 3 Cours :**

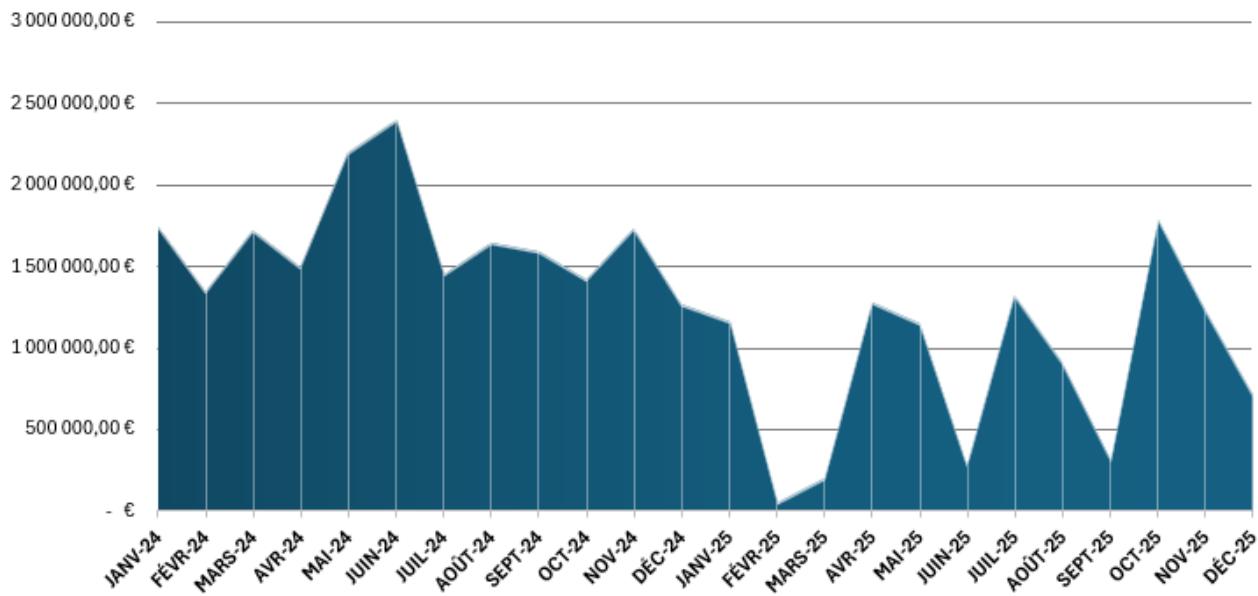
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	AU 31/12/2024	AU 31/12/2025 Provisoire
RRF	0	0	1 717	0
DRF	0	0	854 731	42 839.23
<b>CAF brute</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-853 014 €</b>	<b>-42 839.23</b>

**CAF BRUTE CONSOLIDÉE : (tous budgets confondus)**

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	AU 31/12/2024	AU 31/12/2025 Provisoire
RRF	17 948 801	16 251 269	16 982 460	16 030 106.00
DRF	15 681 595	14 970 801	16 387 931	14 741 141.79
<b>CAF brute</b>	<b>2 267 206 €</b>	<b>1 280 468 €</b>	<b>594 529 €</b>	<b>1 288 964.21</b>

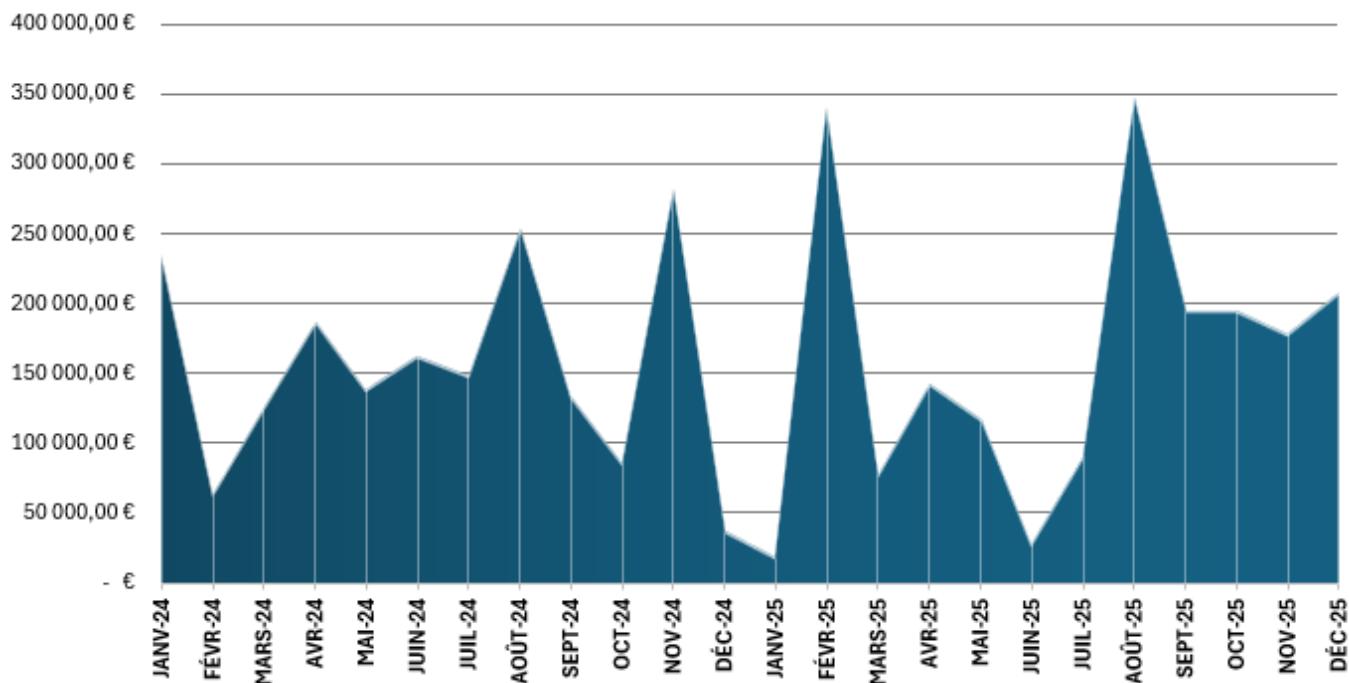
Le montant de CAF brute consolidée provisoire est de 1 288 964.21 €, proche du montant de l'exercice 2023.

**La trésorerie des budgets hors budget OM :**



La trésorerie est définie comme étant l'ensemble des liquidités disponibles en caisse ou en banque.  
Au 31 décembre 2025, la trésorerie affiche un montant de **709 076.98 €**.

## La trésorerie du budget OM :



La trésorerie est définie comme étant l'ensemble des liquidités disponibles en caisse ou en banque.  
Au 31 décembre 2025, la trésorerie affiche un montant de **208 654.85 €**.

## Dette :

Les emprunts en cours font apparaître un capital restant dû de **11 402 121.15 € au 31 décembre 2025**.  
Au titre de l'exercice 2025, l'annuité de la dette s'est élevée à **958 855.85€**, comprenant **264 725,07 €** au titre des intérêts et **694 130.78 €** correspondant au remboursement du capital, pour l'ensemble des budgets consolidés.

*Il est précisé qu'au cours de l'exercice 2025, le prêt relais destiné à l'attente du versement des subventions d'investissement, d'un montant de 3 250 000 €, n'a pas été mobilisé.*

	Répartition chapitre 66	Montant
Intérêts	Ecole	141 436,91 €
Intérêts	Piscine	34 194,25 €
Intérêts	Siège	30 409,73 €
Intérêts	PSLA	20 508,73 €
Intérêts	Gymnase	11 383,44 €
Intérêts	Service technique	5 432,69 €
Intérêts	Voirie	1 215,37 €
ICNE	ICNE	- 8 161,23 €
		236 419,89 €

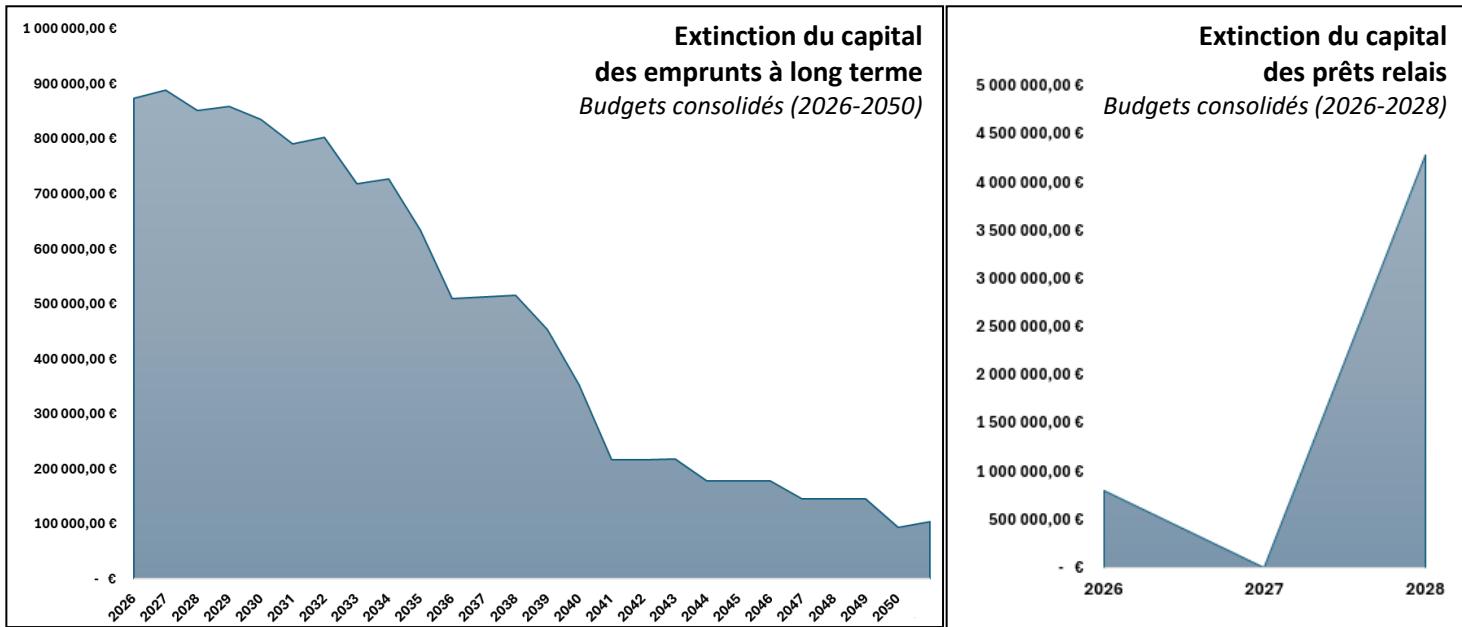
### Intérêts de la dette 2025 (budgets consolidés)

+ 28 275.75 € au titre du BA ZA des Trois Cours  
+ 29.43 € au titre du BA Photovoltaïque  
  
Soit un total de  
 $= 236\,419.89 + 28\,275.75 + 29.43 = \mathbf{264\,725.07 €}$

	Répartition chapitre 16	Montant
Capital	Écoles	349 877,20 €
Capital	Piscines	166 871,87 €
Capital	Siège	65 253,71 €
Capital	PSLA	58 917,30 €
Capital	Gymnase	28 471,84 €
Capital	Voiries	11 028,29 €
Capital	Service techniques	6 000,00 €
		686 420,21 €

### Capital de la dette 2025 (budgets consolidés)

+ 7 710.57 € au titre du BA Photovoltaïque  
  
Soit un total de  
 $= 686\,420.21 + 7\,710.57 = \mathbf{694\,130.78 €}$



#### Synthèse du capital à rembourser : Horizon 2026-2029 - Emprunts long terme

Par emprunt et en €	2026	2027	2028	2029	Total général
Ecole de Thury-Harcourt-le-Hom	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	480 000 €
<b>Piscine</b>	<b>112 050 €</b>	<b>113 093 €</b>	<b>114 161 €</b>	<b>115 253 €</b>	<b>454 556 €</b>
MSP + Beauvoir	68 612 €	72 143 €	75 856 €	79 760 €	296 371 €
<b>Cesny + Piscine + Voiries</b>	<b>70 767 €</b>	<b>72 157 €</b>	<b>73 575 €</b>	<b>75 020 €</b>	<b>291 519 €</b>
RPE Gouvix	69 688 €	71 446 €	73 249 €	75 098 €	289 481 €
<b>Ecole de Cesny-les-Sources</b>	<b>65 786 €</b>	<b>66 366 €</b>	<b>66 959 €</b>	<b>67 566 €</b>	<b>266 678 €</b>
PSLA	58 990 €	60 033 €	61 101 €	62 193 €	242 318 €
<b>Emprunt long terme ZA 3 cours (Proposé 2026)</b>	<b>54 000 €</b>	<b>54 000 €</b>	<b>54 000 €</b>	<b>54 000 €</b>	<b>216 000 €</b>
Ecole de Saint Laurent de Condel	49 155 €	51 063 €	53 047 €	55 107 €	208 372 €
<b>RAC Batiment 3 cours (Proposé 2026)</b>	<b>49 384 €</b>	<b>49 384 €</b>	<b>49 384 €</b>	<b>49 384 €</b>	<b>197 534 €</b>
Ecole Barbery	68 607 €	71 716 €	22 027 €	16 971 €	179 322 €
<b>Ecole St Remy</b>	<b>32 000 €</b>	<b>32 000 €</b>	<b>32 000 €</b>	<b>32 000 €</b>	<b>128 000 €</b>
Ecole Fresny le Puceux	14 000 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €	56 000 €
<b>Bâtiment 3 cours - Part technique</b>	<b>12 000 €</b>	<b>12 000 €</b>	<b>12 000 €</b>	<b>12 000 €</b>	<b>48 000 €</b>
<b>Total général</b>	<b>845 038 €</b>	<b>859 403 €</b>	<b>821 358 €</b>	<b>828 352 €</b>	<b>3 354 151 €</b>

#### Synthèse du capital à rembourser : Horizon 2026-2029 - Emprunts long terme

Répartition en % sur l'année	2026	2027	2028	2029	Total général
Ecole de Thury-Harcourt-le-Hom	14,20%	13,96%	14,61%	14,49%	14,31%
<b>Piscine</b>	<b>13,26%</b>	<b>13,16%</b>	<b>13,90%</b>	<b>13,91%</b>	<b>13,55%</b>
MSP + Beauvoir	8,12%	8,39%	9,24%	9,63%	8,84%
<b>Cesny + Piscine + Voiries</b>	<b>8,37%</b>	<b>8,40%</b>	<b>8,96%</b>	<b>9,06%</b>	<b>8,69%</b>
RPE Gouvix	8,25%	8,31%	8,92%	9,07%	8,63%
<b>Ecole de Cesny-les-Sources</b>	<b>7,79%</b>	<b>7,72%</b>	<b>8,15%</b>	<b>8,16%</b>	<b>7,95%</b>
PSLA	6,98%	6,99%	7,44%	7,51%	7,22%
<b>Emprunt long terme ZA 3 cours (Proposé 2026)</b>	<b>6,39%</b>	<b>6,28%</b>	<b>6,57%</b>	<b>6,52%</b>	<b>6,44%</b>
Ecole de Saint Laurent de Condel	5,82%	5,94%	6,46%	6,65%	6,21%
<b>RAC Batiment 3 cours (Proposé 2026)</b>	<b>5,84%</b>	<b>5,75%</b>	<b>6,01%</b>	<b>5,96%</b>	<b>5,89%</b>
Ecole Barbery	8,12%	8,34%	2,68%	2,05%	5,35%
<b>Ecole St Remy</b>	<b>3,79%</b>	<b>3,72%</b>	<b>3,90%</b>	<b>3,86%</b>	<b>3,82%</b>
Ecole Fresny le Puceux	1,66%	1,63%	1,70%	1,69%	1,67%
<b>Bâtiment 3 cours - Part technique</b>	<b>1,42%</b>	<b>1,40%</b>	<b>1,46%</b>	<b>1,45%</b>	<b>1,43%</b>
<b>Total général</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

#### Synthèse du capital à rembourser : Horizon 2026-2029 - Prêt relais

Par emprunt et en €	2026	2027	2028	Total général
Prêt relais attente Subv invest			3 250 000 €	3 250 000 €
<b>Prêt relais FCTVA ( Proposé 2026)</b>			<b>1 039 000 €</b>	<b>1 039 000 €</b>
Zone des 3 Cours	810 000 €		810 000 €	
<b>Total général</b>	<b>810 000 €</b>		<b>4 289 000 €</b>	<b>5 099 000 €</b>

**Il est proposé d'inscrire la levée de nouveaux emprunts en 2026 :**

- Un **prêt relais** en l'attente des subventions d'investissement, délibéré en novembre 2025 (**3 250 000€**)
- Un **prêt relais** en l'attente de réception du FCTVA 2026 (**1 039 000 €**)
- Un **emprunt long terme** pour remplacer l'emprunt du prêt relais de la zone des Trois Cours (**810 000€**)
- Un **emprunt long terme** pour financer le reste à charge du bâtiment des Trois Cours (**740 753 €**), à adapter en fonction du fonds de concours validé par les communes.

**Pour un montant total de 5 839 753 € sur l'ensemble des budgets, à adapter selon la participation aux fonds de concours.**

### **3. LES RESSOURCES HUMAINES**

**Les charges de personnel** : poste important de dépenses, la maîtrise de l'évolution du budget R.H. constitue un enjeu important dans la préparation du budget.

La communauté de communes mène une politique de ressources humaines guidée par la qualité et la quantité des services rendus sur le territoire communautaire, avec le souci constant d'une maîtrise de la masse salariale et de ses effectifs.

Données au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

**Attention, le tableau des effectifs de la communauté de communes au 01/01/2026 indique 229 postes soit 157.76 ETP.**

**Cependant, à ce jour, 11 postes ne sont pas encore pourvus (10.86 ETP) et ne figurent donc pas dans les éléments présentés ci-après.**

#### **3.1 - Les caractéristiques des ressources humaines**

L'évolution du personnel, cette année, suite aux évènements suivants :

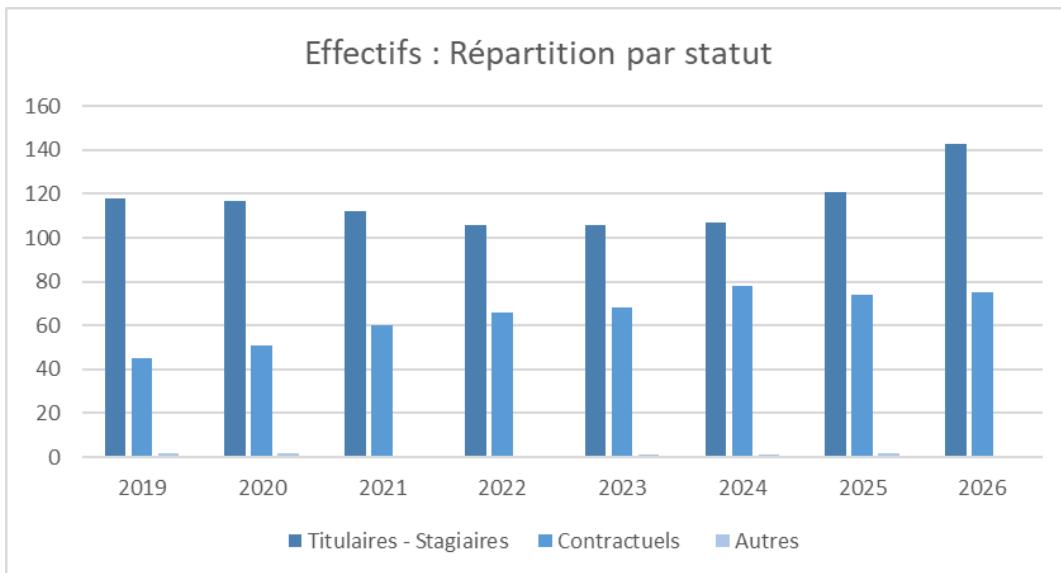
Motifs	Arrivées	Départs
Transferts	7	7
Créations de postes	6	X
Mutations	0	1
Départs (démissions, fin de contrats)	X	4
Retraites	X	4
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>16</b>

Il y a également eu 15 évolutions de carrière (avancements de grade et promotion interne).

Nombre d'agents selon le statut :

Statuts	Effectifs par statut								
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Titulaires - Stagiaires	118	117	112	106	106	107	121	143	
Contractuels	45	51	60	66	68	78	74	75	
Autres	2	2	0	0	1	1	2	0	
<b>TOTAL</b>	<b>165</b>	<b>170</b>	<b>172</b>	<b>172</b>	<b>175</b>	<b>186</b>	<b>197</b>	<b>218</b>	

dont 5 agents titulaires en disponibilité



Le tableau des effectifs indique une augmentation des agents justifiée par une adaptation aux nouvelles compétences, visant à assurer un service public efficace et conforme aux nouvelles exigences.

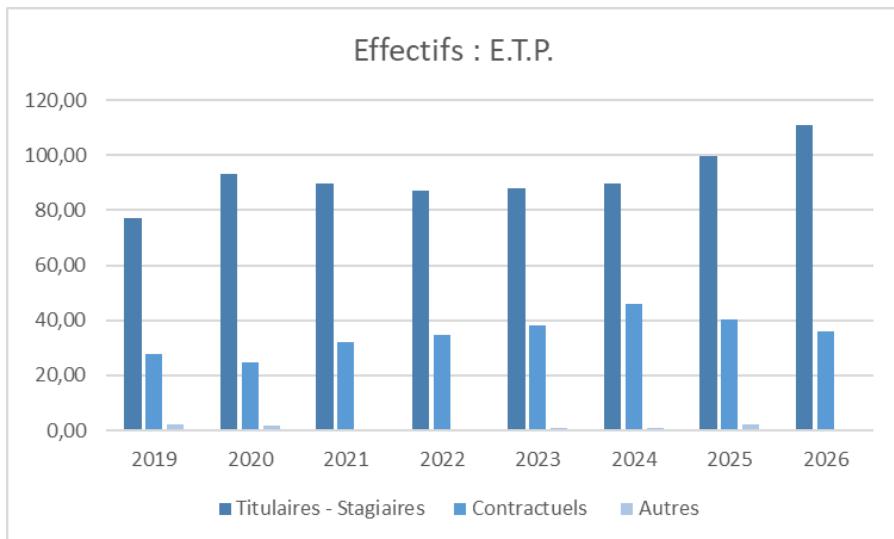
La collectivité a recours à des emplois non permanents (contractuels), parmi lesquels il faut distinguer :

- Les agents du service scolaire/périscolaire qui sont recrutés annuellement selon les nécessités du service qui changent à chaque rentrée scolaire selon les effectifs des sites scolaires.
- Les agents remplaçants recrutés lors des congés maladie d'agents permanents ou contractuels, lors des demandes de disponibilités des agents titulaires.
- Les agents recrutés en tant que chargés de mission.
- Les agents recrutés suite aux nouveaux besoins.

Nombre d'agents en E.T.P. :

Catégorie	E.T.P. par statut								
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Titulaires - Stagiaires	77,06	93,14	89,83	87,36	88,01	89,78	99,60	110,96	
Contractuels	27,79	24,55	31,91	34,81	38,12	45,90	40,43	35,94	
Autres	2,00	1,57	0,00	0,00	1,00	1,00	2,00	0,00	
<b>TOTAL</b>	<b>106,85</b>	<b>119,26</b>	<b>121,74</b>	<b>122,18</b>	<b>127,13</b>	<b>136,68</b>	<b>142,03</b>	<b>146,90</b>	

dont 4,23 ETP en disponibilité

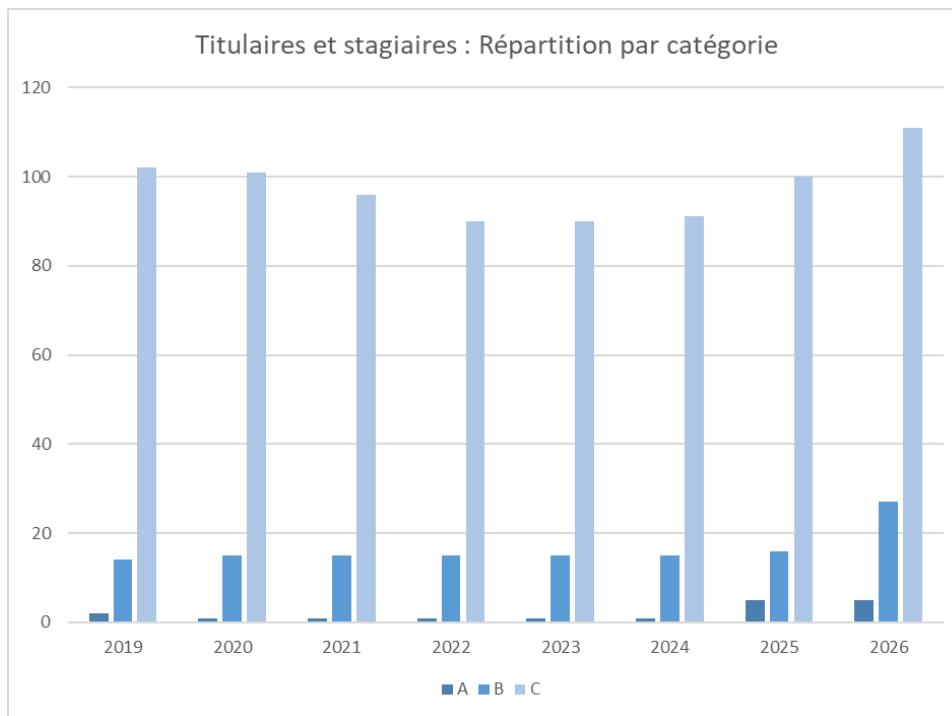


Le nombre d'équivalent temps plein a encore augmenté cette année suite aux événements suivants :

- Les agents contractuels du service scolaire/périscolaire ont des durées hebdomadaires qui varient selon les besoins du service.
- Les différents postes créés suite aux nouveaux besoins des services.
- Les agents transférés du SIS de la Suisse Normande.

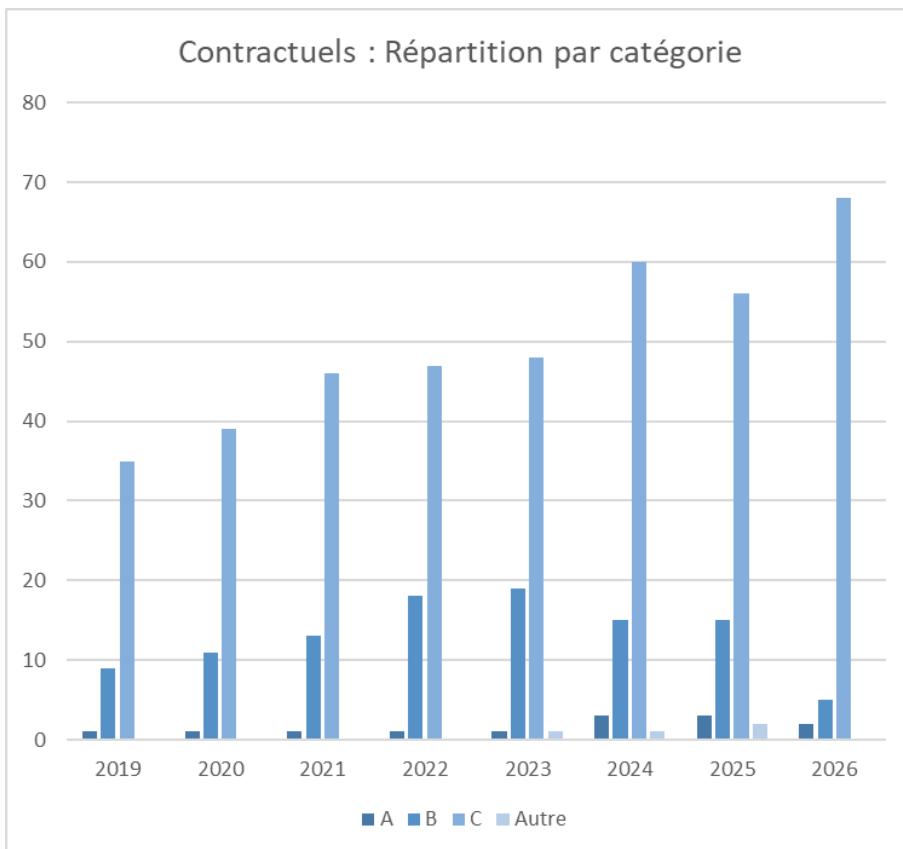
#### Répartition des agents titulaires et stagiaires selon les catégories :

Catégorie	Titulaires et stagiaires par catégorie							
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
A	2	1	1	1	1	1	5	5
B	14	15	15	15	15	15	16	27
C	102	101	96	90	90	91	100	111
<b>TOTAL</b>	<b>118</b>	<b>117</b>	<b>112</b>	<b>106</b>	<b>106</b>	<b>107</b>	<b>121</b>	<b>143</b>



Répartition des agents contractuels et autres selon les catégories :

Catégorie	Contractuels par catégorie								
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
A	1	1	1	1	1	3	3	2	
B	9	11	13	18	19	15	15	5	
C	35	39	46	47	48	60	56	68	
Autre	0	0	0	0	1	1	2	0	
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>51</b>	<b>60</b>	<b>66</b>	<b>69</b>	<b>79</b>	<b>76</b>	<b>75</b>	



Le nombre d'agents titulaires et stagiaires représente toujours plus de la moitié des effectifs de la collectivité (65.60% au 01/01/2026 contre 61.42% au 01/01/2025) et de ce fait, les agents contractuels représentent moins de la moitié des effectifs de la collectivité (34.40% au 01/01/2026 contre 38.58% au 01/01/2025).

La répartition des effectifs de catégorie C de notre collectivité est bien supérieure à ce que l'on retrouve généralement dans la fonction publique territoriale.

% Répartition par catégorie		
Catégorie	Moyenne nationale	CDC
A	39,00	3,21
B	22,00	14,68
C	39,00	82,11
<b>TOTAL</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

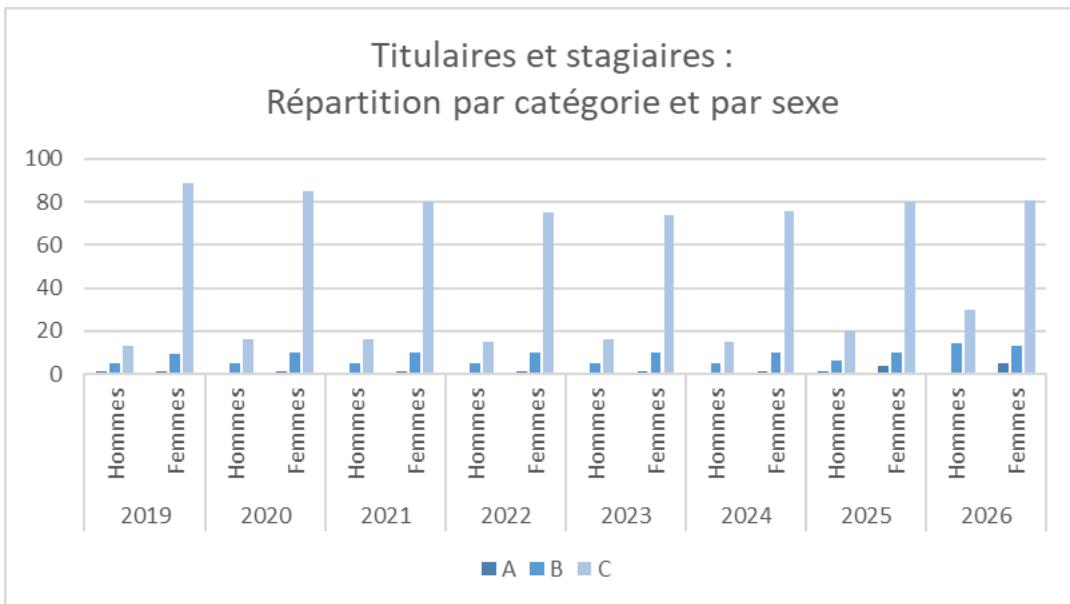
Effectifs par catégorie et par filière				
Catégorie	A	B	C	TOTAL
Technique	0	6	136	142
Administrative	3	11	22	36
Sociale	2	0	18	20
Culturelle	2	10	0	12
Sportive	0	5	1	6
Animation	0	0	2	2
Autres	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>32</b>	<b>179</b>	<b>218</b>

Dans la filière technique, les agents de catégorie C se composent de 81 agents affectés au service scolaire/périscolaire, de 53 agents relevant d'autres services, ainsi que de 2 agents en disponibilité.

On remarque une forte présence des filières technique (65.14%) et administrative (16.51%) soit 81.65% en 2026 contre 79.19% en 2025, proportion qui se retrouve généralement dans une communauté de communes.

#### Répartition des agents titulaires et stagiaires par catégorie et par sexe :

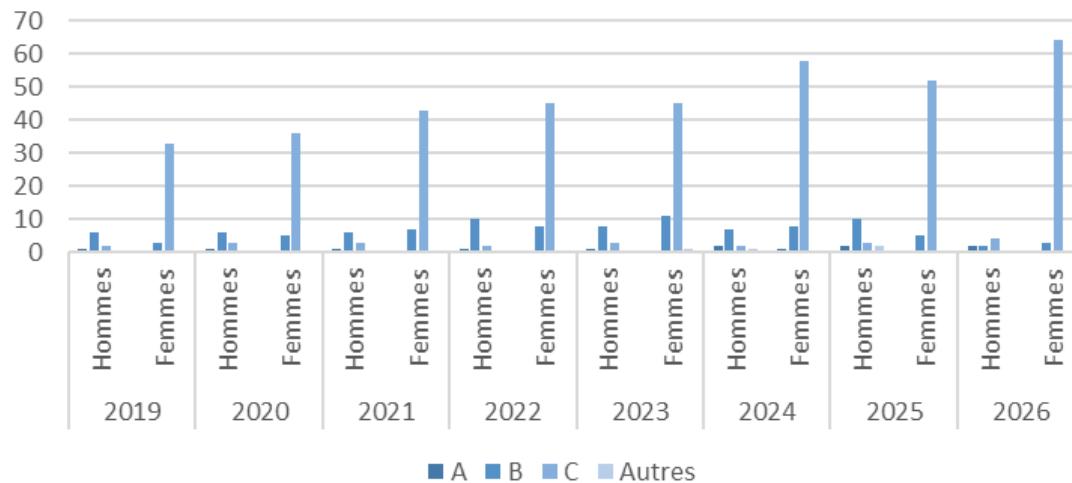
Titulaires et stagiaires par catégorie et par sexe																	
	2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026		
Catégorie	Hommes	Femmes															
A	1	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	1	4	0	5	
B	5	9	5	10	5	10	5	10	5	10	5	10	6	10	14	13	
C	13	89	16	85	16	80	15	75	16	74	15	76	20	80	30	81	
<b>TOTAL</b>	<b>118</b>		<b>117</b>		<b>112</b>		<b>106</b>		<b>106</b>		<b>107</b>		<b>121</b>		<b>143</b>		



#### Répartition des agents contractuels par catégorie et par sexe :

Contractuels par catégorie et par sexe																	
	2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026		
Catégorie	Hommes	Femmes															
A	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	2	1	2	0	2	0	
B	6	3	6	5	6	7	10	8	8	11	7	8	10	5	2	3	
C	2	33	3	36	3	43	2	45	3	45	2	58	3	52	4	64	
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2	0	0	0	
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>		<b>51</b>		<b>60</b>		<b>66</b>		<b>69</b>		<b>79</b>		<b>74</b>		<b>75</b>		

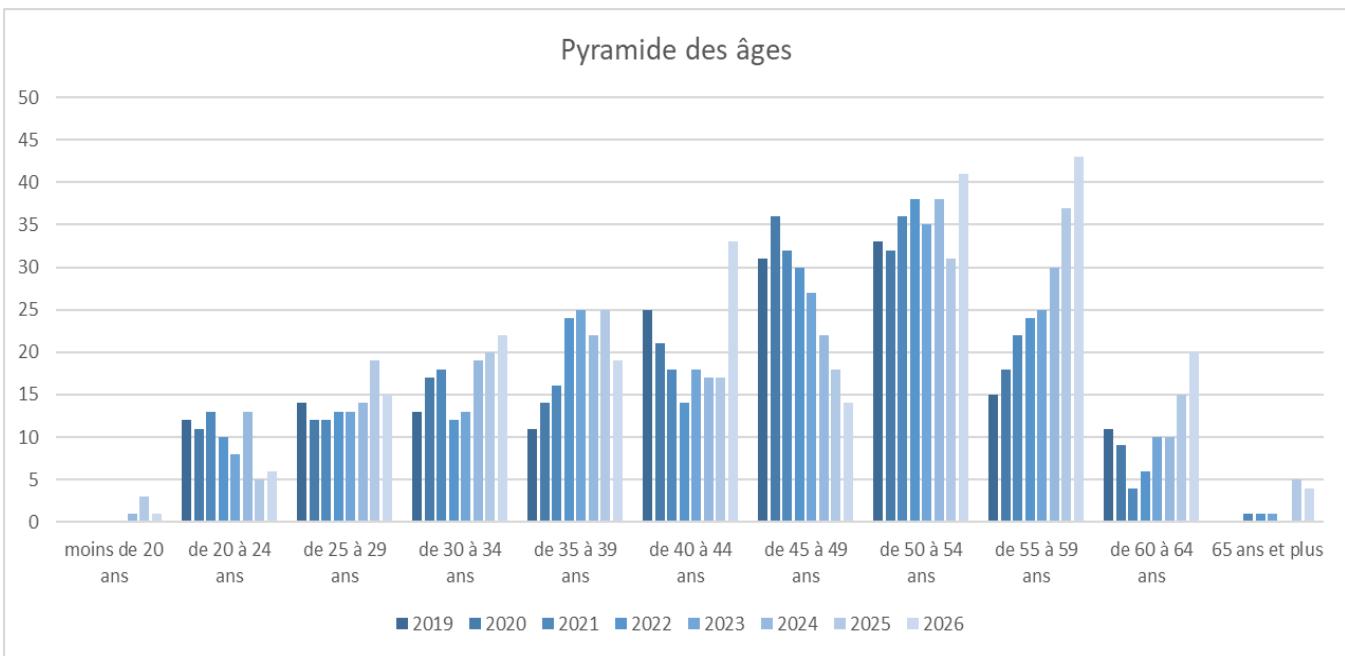
## Contractuels : Répartition par catégorie et par sexe



### Pyramide des âges au 1<sup>er</sup> Janvier :

AGES	Pyramide des âges								
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
moins de 20 ans	0	0	0	0	0	1	3	1	
de 20 à 24 ans	12	11	13	10	8	13	5	6	
de 25 à 29 ans	14	12	12	13	13	14	19	15	
de 30 à 34 ans	13	17	18	12	13	19	20	22	
de 35 à 39 ans	11	14	16	24	25	22	25	19	
de 40 à 44 ans	25	21	18	14	18	17	17	33	
de 45 à 49 ans	31	36	32	30	27	22	18	14	
de 50 à 54 ans	33	32	36	38	35	38	31	41	
de 55 à 59 ans	15	18	22	24	25	30	37	43	
de 60 à 64 ans	11	9	4	6	10	10	15	20	
65 ans et plus	0	0	1	1	1	0	5	4	
<b>TOTAL</b>	<b>165</b>	<b>170</b>	<b>172</b>	<b>172</b>	<b>175</b>	<b>186</b>	<b>195</b>	<b>218</b>	

- 49.77% des agents ont plus de 50 ans contre 45.13% en 2025.



### Formations :

La communauté de communes défend une politique de formation afin de permettre le maintien des compétences mais aussi d'en développer de nouvelles.

Depuis 2021, la priorité est la mise à jour des formations obligatoires pour tous nos agents (sauveteurs secouristes du travail, premiers secours, manipulations des extincteurs, habilitations électriques, recyclage de ces formations rendues obligatoires ...).

Depuis 2023, les formations « poser des limites à l'enfant et les faire respecter : encadrement des temps périscolaires » et depuis 2024, « les normes HACCP » ont également été rendues obligatoires pour les agents des sites scolaires.

A ce jour :

- 50 agents ont bénéficié de la formation SST (Sauveteur et Secouriste au Travail)
- 101 agents ont bénéficié de la formation recyclage PSC1 (Premiers secours)
- 6 agents réalisent la formation PSE 2 (Premiers secours approfondis dispensés aux MNS)
- 1 agent a bénéficié de la formation obligatoire CAEP MNS
- 157 agents ont fait la formation « Equipier de 1<sup>ère</sup> intervention » (Manipulation des extincteurs)
- 65 agents ont bénéficié de la formation « poser des limites à l'enfant et les faire respecter »
- 111 agents ont bénéficié de la formation « les normes HACCP »
- 9 agents bénéficient d'une formation dans le cadre d'habilitation électrique
- 7 CACES et 2 AIPR ont été validés pour des agents du service technique

D'autres formations ont été dispensées dans des domaines bien précis, tels que pour :

- les manageurs
- le bien-être au travail
- les agents des R.P.E.

Le coût de ces formations est de 8 214.08 € sur un budget prévisionnel de 12 000.00€, soit un total de 92 jours en 2025.

Les formations d'équipier de 1<sup>ère</sup> intervention et de PSC1 ont été dispensées par le SDIS mais non facturée à la collectivité.

Nous avons également réalisé 81 inscriptions de formation auprès du CNFPT :

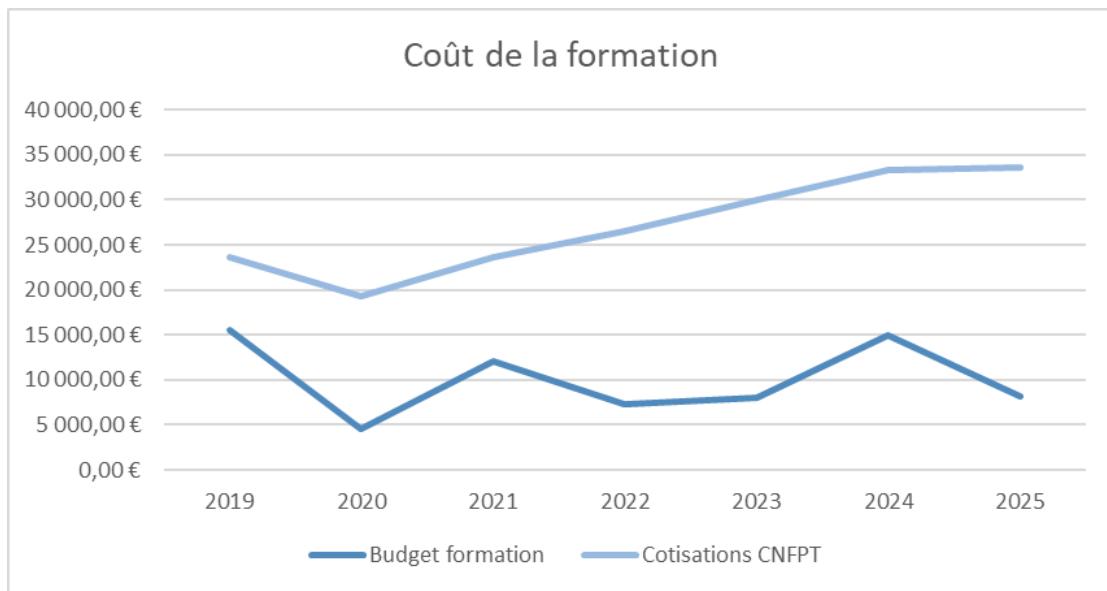
- 47 formations ont été réalisées
- 18 formations ont été annulées à la demande d'un agent,
- 7 formations ont été annulées par le CNFPT,
- 9 formations n'ont pas été prises en compte par le CNFPT.

Il y a donc eu 47 formations de réalisées en 2025 soit un total de 238.5 jours via le CNFPT.

En conséquence, le budget de formation dépensé en 2025 est de 8 214,08€ et de 33 619,91€ de cotisations CNFPT soit un total de 41 833,99€.

Pour mémo :

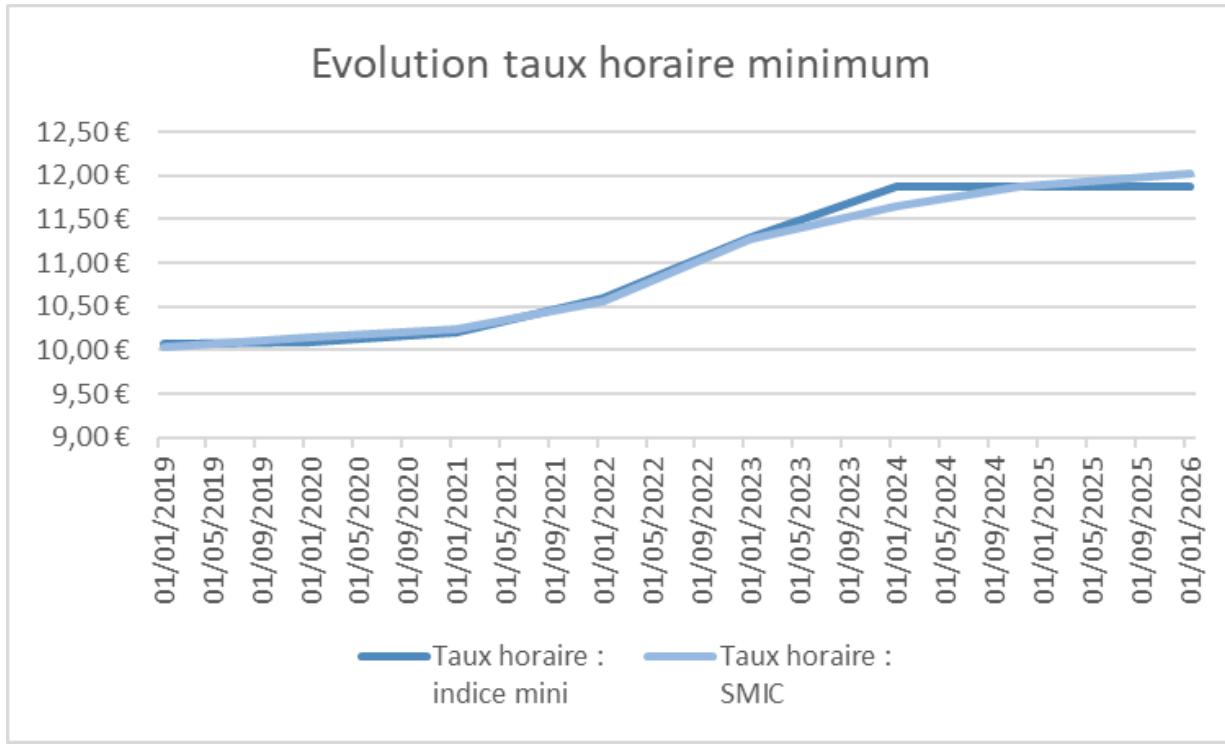
Coût formations							
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budget formation	15 603,42 €	4 591,20 €	12 032,73 €	7 287,48 €	7 970,00 €	15 019,00 €	8 214,08 €
Cotisations CNFPT	23 594,00 €	19 296,00 €	23 618,40 €	26 543,98 €	29 956,15 €	33 301,97 €	33 619,91 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 197,42 €</b>	<b>23 887,20 €</b>	<b>35 651,13 €</b>	<b>33 831,46 €</b>	<b>37 926,15 €</b>	<b>48 320,97 €</b>	<b>41 833,99 €</b>



### 3.2 - L'évolution des charges de personnel

Pour mémoire :

	Taux horaire : indice mini	Taux horaire : SMIC
01/01/2019	10,07 €	10,03 €
01/01/2020	10,10 €	10,15 €
01/01/2021	10,20 €	10,25 €
01/01/2022	10,60 €	10,57 €
01/01/2023	11,29 €	11,27 €
01/01/2024	11,88 €	11,65 €
01/11/2024	11,88 €	11,88 €
01/01/2026	11,88 €	12,02 €



Lorsque le taux horaire de l'indice mini est inférieur au SMIC, une indemnité compensatrice est versée à hauteur du SMIC.

### Evolution des dépenses

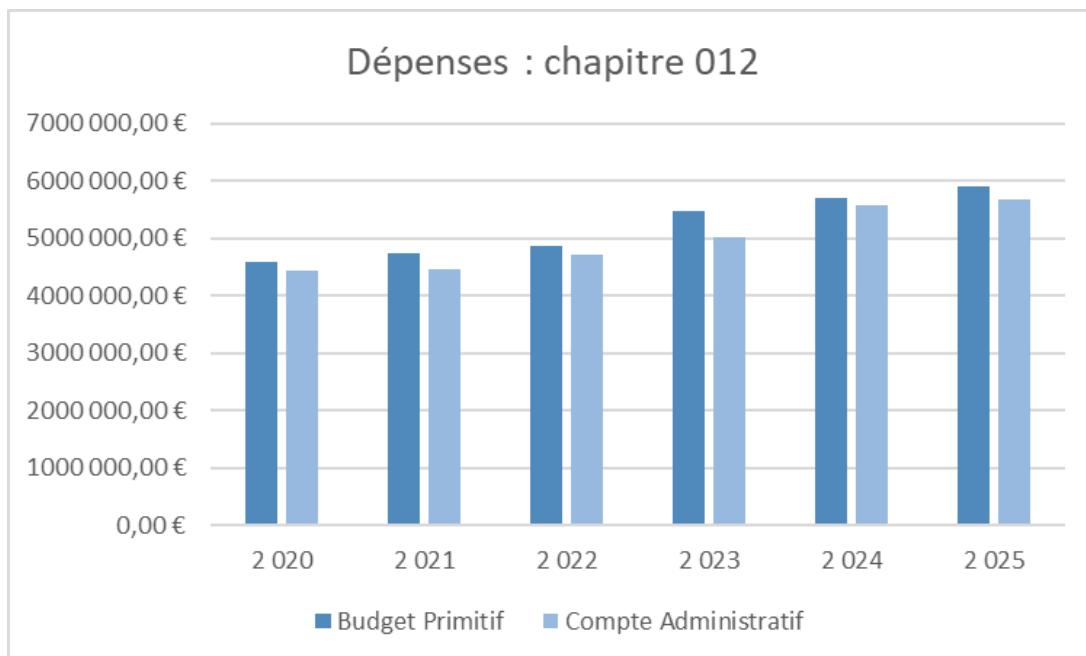
Les charges de personnel comptabilisées au chapitre 012 du budget tiennent compte des rémunérations brutes, des charges patronales, du coût de l'assurance du personnel, du coût de la médecine du travail, du coût des prestations sociales (CNAS), du coût des tickets restaurants (part patronale) et du coût de la mise à disposition d'agents par les communes ou par la communauté de communes.

Pour l'année 2025, concernant les charges de personnel, il avait été inscrit au chapitre 012 du Budget Primitif la somme de 5 910 000,00 € et il a été dépensé la somme de 5 681 256,20 € qui sera notée au Compte Administratif.

	Budget Primitif	Compte Administratif	Solde
2020	4 580 060,00 €	4 446 654,80 €	133 405,20 €
2021	4 737 440,00 €	4 451 987,98 €	285 452,02 €
2022	4 858 000,00 €	4 718 202,65 €	139 797,35 €
2023	5 483 900,00 €	5 024 291,12 €	459 608,88 €
2024	5 701 000,00 €	5 585 580,94 €	115 419,06 €
2025	5 910 000,00 €	5 681 256,20 €	228 743,80 €

Ces montants tiennent compte des salaires, des charges et des charges annexes 2025.

Les sommes inscrites au Budget Primitif 2025 étaient en hausse de 3,67% par rapport au Budget Primitif 2024 et s'inscriront en hausse de 1,71% au Compte Administratif 2025 par rapport au Compte Administratif 2024 soit une augmentation de 95 675,26 €.



Détail des dépenses de personnel pour l'année 2025

	<b>Titulaires et stagiaires</b>	<b>Contractuels Stagiaires Apprentis Service civique Divers</b>	<b>Contractuels remplacements</b>	<b>TOTAL 2025</b>
Nombre d'heures payées	164 045,58	82 149,21	5 799,12	251 993,91
Rémunérations	2 093 713,05 €	987 244,91 €	64 475,32 €	3 145 433,28 €
N.B.I.	23 552,66 €	0,00 €	0,00 €	23 552,66 €
Supplément familial	22 378,83 €	16 813,02 €	617,94 €	39 809,79 €
Heures complémentaires et supplémentaires	73 899,78 €	49 143,06 €	1 456,93 €	124 499,77 €
Heures complémentaires et supplémentaires défiscalisées = Rpts internes	20 309,58 €	38 563,98 €	4 433,98 €	63 307,54 €
Régime Indemnitaire I.F.S.E. / C.I.A.	297 409,42 €	0,00 €	0,00 €	297 409,42 €
Astreintes	12 240,20 €	1 859,20 €	0,00 €	14 099,40 €
G.I.P.A. / Prime pouvoir d'achat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Avantage en nature nourriture	1 350,00 €	2 953,25 €	0,00 €	4 303,25 €
Indemnité précarité 10%	0,00 €	3 694,00 €	6 737,72 €	10 431,72 €
Congés payés 10%	0,00 €	1 012,26 €	7 411,57 €	8 423,83 €
<b>TOTAL Brut</b>	<b>2 544 853,52 €</b>	<b>1 101 283,68 €</b>	<b>85 133,46 €</b>	<b>3 731 270,66 €</b>
Cotisations patronales dont prévoyance	1 102 644,22 €	452 166,33 €	35 074,36 €	1 589 884,91 €
<b>TOTAL Brut + Charges</b>	<b>3 647 497,74 €</b>	<b>1 553 450,01 €</b>	<b>120 207,82 €</b>	<b>5 321 155,57 €</b>
Charges annexes (FNC, FIPHFP et autres contributions : rachat)	11 372,19 €			11 372,19 €
Tickets restaurants (parts patronale et salariale)	78 701,00 €			78 701,00 €
Assurance du personnel	221 456,78 €			221 456,78 €
Médecine du travail et visites médicales	7 219,18 €			7 219,18 €
Prestations sociales CNAS	38 206,48 €			38 206,48 €
MAD personnel extérieur	3 145,00 €			3 145,00 €
<b>TOTAL Charges annexes</b>	<b>360 100,63 €</b>			<b>360 100,63 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES 012</b>	<b>5 681 256,20 €</b>			<b>5 681 256,20 €</b>

Entre 2024 et 2025, voici les éléments constatés au chapitre 012:

<b>Evolution entre 2024 et 2025</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Rémunérations	24 471,63 €	25,58
N.B.I.	-618,26 €	-0,65
Supplément familial	-1 078,50 €	-1,13
Heures complémentaires et supplémentaires	10 762,41 €	11,25
Heures complémentaires et supplémentaires défiscalisées = Remplacements internes	-13 292,56 €	-13,89
Régime Indemnitaire I.F.S.E. / C.I.A.	57 199,73 €	59,79
Astreintes	2 168,00 €	2,27
G.I.P.A. / Prime pouvoir d'achat	-37 455,23 €	-39,15
Avantage en nature nourriture	284,95 €	0,30
Indemnité précarité 10%	-2 800,29 €	-2,93
Congés payés 10%	274,54 €	0,29
<b>TOTAL Brut</b>	<b>39 916,42</b>	<b>41,72</b>
Cotisations patronales dont prévoyance	109 612,63 €	114,57
<b>TOTAL Brut + Charges</b>	<b>149 529,05 €</b>	<b>156,29</b>
Charges annexes (FNC, FIPHFP et autres contributions : rachat)	-2 833,23 €	-2,96
Tickets restaurants (parts patronale et salariale)	3 810,00 €	3,98
Assurance du personnel	22 894,66 €	23,93
Médecine du travail et visites médicales	-15 323,54 €	-16,02
Prestations sociales CNAS	1 081,33 €	1,13
MAD personnel extérieur	-63 483,01 €	-66,35
<b>TOTAL Charges annexes</b>	<b>-53 853,79 €</b>	<b>-56,29</b>
<b>TOTAL DEPENSES 012</b>	<b>95 675,26 €</b>	<b>100,00</b>

Il est donc constaté une hausse de 1.71 % soit 95 675.26€ au chapitre 012, pour une hausse de 3.43% du nombre d'ETP.

On constate une hausse globale des charges, due principalement à l'augmentation des taux de cotisations, tandis que les rémunérations brutes n'enregistrent qu'une légère progression. Par ailleurs, les charges annexes sont en diminution, notamment celles liées aux coûts de mise à disposition du personnel.

Cette évolution s'explique par l'intégration à l'effectif de la CDC d'un agent précédemment mis à disposition à hauteur de 0,83 ETP, ce qui entraîne une hausse modérée des rémunérations brutes.

Une participation employeur a également été mise en place au titre de la prévoyance à compter du 01/01/2025 pour les agents ayant adhéré au contrat groupe.

A la rentrée 2025/2026, comme tous les ans, la répartition des ATSEM a été modifiée selon les effectifs des classes maternelles.

	ATSEM TP	ATSEM Matin
2019/2020	29	4
2020/2021	28	5
2021/2022	27	6
2022/2023	26	7
2023/2024	30	5
2024/2025	31	5
2025/2026	31	1

Nous avons donc 4 postes de moins en demi-journée, depuis la rentrée de septembre.

Pour l'année 2025, nous avions donc prévu une augmentation du chapitre 012, au vu des augmentations habituelles (cotisations, taux d'accident du travail, assurance du personnel, revalorisation des échelles indiciaires, augmentation du SMIC, avancements d'échelon, avancements de grade, ...), de l'intégration des agents du SIS du collège du Cingal transférés au 01/01/2025 et des renforts et/ou évolutions sur certains services.

Le budget primitif avait été réalisé en tenant compte de ces données.

Cependant d'autres éléments ont également évolué durant l'année 2025, à savoir :

- Augmentation de durées hebdomadaires (service technique, E.P.N., direction EMU)
- Recrutements réalisés (service technique, entretien MdS à Bretteville-sur-Laize et Centre Aquatique pour pallier aux absences maladies)

#### Traitements indiciaire, régime indemnitaire et charges

Le régime indemnitaire de la collectivité a été délibéré de la manière suivante :

- Une part fixe, dénommée I.F.S.E., et liée à la fonction de l'agent (versée mensuellement)
- Une part variable, dénommée C.I.A., et liée à l'engagement et la manière de servir de l'agent, apprécié au moment de l'entretien professionnel annuel (versée annuellement).

L'I.F.S.E. et le C.I.A. versés aux agents, en 2025, représentent la somme de 297 409.42€ (293 409.42€ IFSE et 4 000.00€ CIA), tenant compte des retenues pour absences maladies et des retenues transfert primes/points.

Le C.I.A. est versé en mars, après étude des entretiens professionnels, s'il y a lieu.

L'I.F.S.E. 2025 prévue sans retenue d'absences maladies est de 315 126.70€ et la retenue transfert primes/points est de 16 344.45€

#### La politique sociale

La communauté de communes attribue, aux agents pouvant y prétendre, des tickets restaurants dont la valeur faciale est de 7.00€. La participation de la collectivité est toujours de 50%.

Le montant des dépenses des tickets restaurants comprenant la part employeur s'élève à :

- 2019 : 31 493.00€
- 2020 : 29 256.50€
- 2021 : 29 186.50€
- 2022 : 31 811.50€
- 2023 : 33 733.00€
- 2024 : 37 445.50€
- 2025 : 39 350.50€

La communauté de communes propose, aux agents pouvant y prétendre, la prise de repas en avantage en nature pour un coût brut de 5.45€ (en 2025) avec un coût réel de 1.05€ /repas pour l'agent.

La communauté de communes adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Cet organisme est gestionnaire de l'action sociale des Collectivités Territoriales et permet aux personnels territoriaux de bénéficier d'allocations, de prêts, de bons d'achats, de tarifs préférentiels, de participations à l'achat de chèques vacances, chèques lecture....

- 2019 : 31 050.00€
- 2020 : 34 626.72€
- 2021 : 34 838.71€
- 2022 : 35 404.04€
- 2023 : 35 686.73€
- 2024 : 37 125.15€
- 2025 : 38 206.48€

#### 3.3 - La structure des effectifs

Au 01/01/2026

Effectifs au 01/01/2026			
Statut	Sexe		Total
	H	F	
Titulaires	44	99	143
Contractuels	8	67	75
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>	<b>166</b>	<b>218</b>

## L'évolution envisagée de la structure des effectifs en 2026

La structure des effectifs connaîtra les évolutions suivantes :

- Transfert des agents du SIS de la Suisse Normande au 01/01/2026 (28 agents).
- Recrutements d'apprentis à prévoir (maître-nageur et réalisation du DUERP/PICS)
- Recrutement d'un directeur du pôle des services du territoire
- Recrutement d'un directeur du pôle Enfance/Jeunesse
- Recrutement d'un renfort au service RH à envisager
- Recrutements de stagiaires et service civique (ruissellement, TE, mares)

Chaque vacance de poste donne systématiquement lieu à une étude. Cet examen permet d'apprécier l'opportunité du poste au regard, d'une part, des objectifs opérationnels, et, d'autre part, de l'organisation des services.

Les postes vacants ainsi redéfinis doivent évoluer afin de répondre à l'intérêt général, et d'améliorer la qualité du service public selon les nécessités des services.

## Les dépenses prévues en 2026

En 2026, une augmentation du chapitre 012 est à prévoir.

A ce jour, nous avons tenu compte des éléments suivants :

- Revalorisation des échelles indiciaires, augmentation du SMIC, avancements d'échelons et de grades
- Augmentation de durées hebdomadaires, éventuellement
- Augmentation des charges patronales : principalement la cotisation CNRACL qui augmente de 3 points par an du 01/01/2025 au 31/12/2028 et passera donc de 34.65 % en 2025 à 37.65 % en 2026.
- Cotisation C.N.A.S. (222€/agent en 2025 – 224€/agent en 2026)
- Mise en place de la participation employeur pour les contrats santé labellisés
- Arrivées des agents du SIS de la Suisse Normande au 01/01/2026
- Recrutements d'apprentis à prévoir (maître-nageur et réalisation du DUERP/PICS)
- Recrutement d'un directeur du pôle des services du territoire
- Recrutement d'un directeur du pôle Enfance/Jeunesse

Pour l'année 2026, concernant les charges de personnel, il est prévu d'inscrire au chapitre 012 du Budget Primitif la somme de 6 670 000.00 € soit 12.86% de plus qu'au B.P. 2025 et soit 17.40% de plus qu'au C.A. 2025.

Cette hausse de nos dépenses au chapitre 012 de 988 743.80 € se répartit comme suit :

- Agents transférés du SIS = 381 262.70€
- Agents de la cuisine de proximité = 270 739.00€
- Création de postes = 94 671.00€
- Augmentation durée hebdo et postes sur année complète = 56 869.37€
- Participation contrat santé = 18 000.00€
- Participation CNAS = + 14 433.52€
- Participation tickets restaurants = + 6 300.00€
- Evolutions : carrières (avancements échelons et avancements grades...) et charges = 146 468.21€

Détail des dépenses de personnel prévues pour l'année 2026 :

	<b>Titulaires et stagiaires</b>	<b>Contractuels Stagiaires Apprentis Service civique Divers</b>	<b>Contractuels remplacements</b>	<b>TOTAL 2026</b>
Nombre d'heures payées	181 818,90€	107 774,92 €	5 027,40 €	294 621,22 €
Rémunérations	2 335 814,24 €	1 303 817,25 €	56 766,20 €	3 696 397,69 €
N.B.I.	23 722,56 €	0,00 €	0,00 €	23 722,56 €
Supplément familial	22 767,00 €	15 397,68 €	812,64 €	38 977,32 €
Heures complémentaires et supplémentaires	73 195,44 €	22 481,76 €	0,00 €	95 677,20 €
Heures complémentaires et supplémentaires défiscalisées = Remplacements internes	31 261,12 €	31 556,28 €	845,40 €	63 662,80 €
Régime Indemnitaire I.F.S.E.	293 474,16 €	0,00 €	0,00 €	293 474,16 €
Astreintes	11 568,00 €	7 270,80 €	0,00 €	18 838,80 €
Avantage en nature nourriture	2 158,20 €	2 877,60 €	0,00 €	5 035,80 €
Indemnité précarité 10%	0,00 €	4 292,64 €	5 792,64 €	10 085,28 €
Congés payés 10%	0,00 €	4 722,60 €	6 472,60 €	11 195,20 €
<b>TOTAL Brut</b>	<b>2 793 960,72 €</b>	<b>1 392 416,61 €</b>	<b>70 689,48 €</b>	<b>4 257 066,81 €</b>
Cotisations patronales dont prévoyance et santé	1 360 302,85 €	574 264,34 €	33 866,00 €	1 968 433,19 €
<b>TOTAL Brut + Charges</b>	<b>4 154 263,57 €</b>	<b>1 966 680,95 €</b>	<b>104 555,48 €</b>	<b>6 225 500,00 €</b>
Charges annexes (FNC, FIPHFP et autres contributions : rachat)		31 500,00 €		31 500,00 €
Tickets restaurants		85 000,00 €		85 000,00 €
Assurance du personnel		250 000,00 €		250 000,00 €
Médecine du travail et visites médicales		10 000,00 €		10 000,00 €
Prestations sociales CNAS		53 000,00 €		53 000,00 €
MAD personnel extérieur		15 000,00 €		15 000,00 €
<b>TOTAL Charges annexes</b>		<b>444 500,00 €</b>		<b>444 500,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES 012</b>		<b>6 670 000,00 €</b>		<b>6 670 000,00 €</b>

## Les recettes prévues en 2026

	<b>Titulaires et stagiaires</b>	<b>Contractuels</b>	<b>TOTAL 2026</b>
MAD	17 786,77 €	17 786,77 €	
Facturation aux Communes ou Virements budgets annexes	355 161,93 €	355 161,93 €	
Postes subventionnés	397 684,33 €	397 684,33 €	
Remboursements maladie	100 206,25 €	100 206,25 €	
Part salariale tickets restaurants	42 500,00 €	42 500,00 €	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>913 339,28 €</b>		<b>913 339,28 €</b>

### 3.4 - La durée effective du travail

- La durée annuelle de travail des agents du service scolaire/périscolaire est répartie sur une moyenne de 150 jours (périodes scolaires et vacances scolaires) sur une base de 35 heures annualisée.
- La durée annuelle de travail des agents du service de l'école de musique est répartie sur une moyenne de 140 jours (périodes scolaires) sur une base de 20 heures.
- La durée annuelle de travail des agents des autres services est répartie sur une moyenne de 227 jours sur une base de 35 heures.

Ce chiffre varie selon le nombre de jours fériés légaux. A ce jour, nos plannings sont établis selon un décompte strict. Un décompte strict est le fait que les agents réalisent précisément les heures prévues selon leur durée hebdomadaire et selon le nombre de jours travaillés dans l'année, ceux-ci varient chaque année.

Il est à noter que la plupart des agents des services technique et administratif, bénéficient d'heures de récupération (selon le nombre d'heures réalisées par semaine).

Les plannings pourraient être établis selon un nombre de jours moyen défini et établi par le législateur suite à la Loi N° 2019-828 du 06/08/2019 portant sur la transformation de la fonction publique (abrogeant le fondement légal ayant permis le maintien de régimes dérogatoires au 1607 heures annuelles). Dans ce cas, les agents réalisant plus de 35H00 bénéficieraient d'un nombre de jours de R.T.T. bien défini.

Tous les agents bénéficient de 5 semaines de congés annuels.

Il est attribué un jour de congé supplémentaire (dit de fractionnement), si l'agent a pris entre 5 et 7 jours de congés entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 30 avril et un second jour de congé supplémentaire, si l'agent a pris au moins 8 jours de congés entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 30 avril.

La réalisation d'heures complémentaires et/ou supplémentaires intervient uniquement en cas de nécessités de service et après accord du responsable de service.

Il convient d'indiquer que la maîtrise du poste des heures complémentaires et/ou supplémentaires est une préoccupation constante de la collectivité qui suit régulièrement ce poste budgétaire.

L'adaptation du temps de travail des agents est un des leviers de la maîtrise de la masse salariale. Cela concerne principalement les agents de catégorie C qui sont employés à temps non complet.  
Nous vous rappelons que les Lignes Directrices de Gestion ont été mises en place au 01/01/2021 et révisées en 2024.

## 4. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

### 4.1 - LES ORIENTATIONS DE LA SECTION FONCTIONNEMENT :

#### 4.1.1 - Les recettes fiscales de fonctionnement :

*Les recettes fiscales 2025 ont été calculées en tenant compte de l'évolution des bases de valeurs cadastrales, publiés en décembre, soit + 0,8%.*

RECETTES RÉELLES DÉTAILLÉES	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 (prévisionnel)	Maquette budgétaire 2026
Taxe d'habitation (TH)	166 167	186 451	160 267	160 267
Foncier bâti ( TFB)	1 500 246	1 579 875	1 531 954	1 544 210
Foncier non bâti ( TFNB)	265 894	269 483	263 189	265 295
Taxe additionnelle au foncier non bâti (TFNB)	66 215	67 105	67 105	67 642
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	725 407	706 239	682 744	809 166
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	126 666	135 497	139 352	139 352
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)	75 551	95 098	105 257	106 625
Attribution de compensation (AC)	811 710	811 710	811 710	811 710
FPIC	540 291	529 694	477 017	477 017
Taxe GEMAPI	52 401	52 411	52 411	113 777
Taxe de séjour + TAD	78 106	102 399	73 453	88 000
Dotation d'intercommunalité	1 130 193	1 135 049	1 075 760	1 075 760
Dotation de compensation groupements de communes	253 555	250 960	228 038	228 038
Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnel	52 655	49 576	22 560	22 560
Etat- compensation au titre de la CVAE et CFE	317 331	296 833	305 906	240 306
Etat- compensation au titre des exonérations TF	99 417	88 737	90 022	90 022
Etat- Fraction de TVA (compensation suppression TH)	2 408 041	2 412 555	2 247 969	2 247 969
Etat- Autres taxes diverses (compensation CVAE)	482 943	468 017	480 983	480 983
<b>TOTAL</b>	<b>9 152 789</b>	<b>9 237 689</b>	<b>8 815 697</b>	<b>8 968 698</b>

#### **Sur le plan des dotations de l'Etat**

Au CFU 2025 provisoire, la DGF global a diminué de 82 571 € comparé au CFU 2024.

#### **Sur le plan des recettes fiscales**

En 2025, la communauté de communes a maintenu ses taux à l'identique de 2024.

En matière de CFE et CVAE, la communauté de communes a fait évoluer son taux de CFE de 20.79% à 22.70% au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Concernant le FPIC, même en optant pour la répartition à la majorité des deux tiers, la communauté de communes a perçu 52 677 € de moins par rapport à 2024, et 63 274 € de moins qu'en 2023.

Cette différence notable est relative au projet de loi Finances 2025 qui a créé la contribution DILICO, imposant à des collectivités souvent contributrices au FPIC de contribuer à l'effort de redressement des finances publiques. À cet effet, au lieu de prélever directement sur ses communes, le DILICO a réduit l'assiette globale du FPIC puisqu'il a réduit les encaissements directs à l'enveloppe globale. Cet effet devrait être actif pour l'année 2026.

La TEOM du budget annexe Ordures Ménagères représente une recette de 2 700 788 € en 2025, contre 2 619 479 € en 2024.

Depuis 2023, le taux de 17.89 % des deux zones du territoire est resté à l'identique.

Budget principal TEOM	Base définitives 2022	Produit nettes 2022	Base définitives 2023	Produit nettes 2023	Base définitives 2024	Produit nettes 2024	Base définitives 2025	Produit nettes 2025
Zone 1 - SMICTOM	7 288 967	1 303 996	7 806 484	1 408 898	8 331 660	1 490 534	8 609 831	1 540 285
Zone 2 - CCCSN	5 615 434	1 004 601	6 014 130	1 080 146	6 310 479	1 128 945	6 485 619	1 160 503
<b>Totaux</b>	<b>12 904 401</b>	<b>2 308 597</b>	<b>13 820 614</b>	<b>2 489 044</b>	<b>14 642 139</b>	<b>2 619 479</b>	<b>15 095 450</b>	<b>2 700 788</b>

#### 4.1.2- Les dépenses de fonctionnement du budget principal

##### L'évolution des charges à caractère général

Afin de rationaliser et de maîtriser au mieux ses coûts, la communauté de communes a eu recours aux marchés publics, et à diverses consultations notamment sur les coûts de maintenance. Pour 2026, elle continuera de renforcer ses procédures de contrôle des coûts et poursuivra ses efforts sur les coûts de maintenance de ses bâtiments en priorisant les aspects sécuritaires et d'urgence.

##### L'évolution des subventions et des participations versées

En 2026, la communauté de communes demandera à tous ses partenaires de faire un effort financier pour ne pas augmenter leur demande de participation auprès de la communauté de communes. Certaines subventions seront diminuées, d'autres supprimées au regard de la nécessité sur 2026. Les participations scolaires pour les écoles seront basées sur les coûts départementaux permettant de sécuriser juridiquement la situation et de faire une économie.

#### 4.1.3 - La poursuite des actions engagées en fonctionnement

- Réalisation du nouveau PLUI suite à son annulation
- Continuité des actions emploi-formation en lien avec les entreprises locales (Job dating, forum de l'emploi...)
- Poursuite du Programme de Restauration de la Continuité Ecologique (RCE) et du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) dans le cadre contraint du nouveau CTEC signé fin 2025 avec l'AESN
- Poursuite des opérations liées au programme ARTISAN
- SPANC : poursuite des contrôles périodiques avec perspective d'augmentation du nombre de contrôles pour équilibrer le budget annexe
- OM : Mise en place de la redevance spéciale pour les professionnels, réflexion sur le passage aux biodéchets pour le collectif, mise en place d'actions dans le cadre du Syvedac
- TE : Finalisation trame verte et bleue
- Restauration scolaire : anticiper la mise en exploitation de la cuisine de proximité envisagée début juin 2026 et la fin de l'approvisionnement par Convivio

- Actions enfance-jeunesse et petite enfance issues de la signature de la convention territoriale Globale avec la CAF, financements des 3 prestataires ACM dans le cadre de la convention d'objectifs triennale
- Scolaire : contenir les dépenses de fonctionnement (transport, sorties, fournitures scolaires, photocopies...)
- Lecture Publique : mise en place du Réseau de LP
- Actions touristiques : maintien subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme sans augmentation, participation aux animations touristiques d'intérêt communautaire (montant à la baisse).
- Dans le cadre de la convention de partenariat signée début 2025 avec la DDFIP, poursuite de l'amélioration de la qualité comptable (respect de la réglementation, mise à la réforme, répercussion des frais environnés sur chaque service, provisions sur créances douteuses, régularisation des transferts de biens, des propriétés (bâtiments, terrains..., mise à jour de l'actif...))
- Finaliser la restructuration fonctionnelle et opérationnelle des services techniques en vue de leur déménagement qui pourrait s'envisager au printemps 2026.
- Reprise de la gestion complète de la compétence transport scolaire et du gymnase à Thury-Harcourt-le-Hom
- Reprise en régie de la maintenance chauffage ventilation

#### **Réflexion à engager sur :**

- Les tarifs SPANC suite à l'augmentation des coûts prestations du nouveau marché signé début janvier 2026
- Le mode de gestion du gîte du Traspy (vente ? (avis du domaine demandé))
- L'intérêt communautaire de certains équipements touristiques (aires de pique-nique, site de Château Ganne, Tannerie ...)
- Analyse financière de l'EMU (Politique tarifaire, mode de gestion...)
- Fongibilité de l'enveloppe scolaire
- Réflexion sur le maintien de certaines compétences
- Réflexion sur la mise en place de loyers sur les MAD de bureaux aux associations locales

## **4.2 - LES ORIENTATIONS DE LA SECTION INVESTISSEMENT**

### **4.2.1 - Le programme pluriannuel d'investissement**

Pour rappel, les opérations inscrites au PPI et qui seront imputées au budget principal 2026:

- Poursuite de l'opération de restructuration du site scolaire Paul Hérault à Thury-Harcourt-le-Hom
- Poursuite du réaménagement du site scolaire à Fresney-le-Puceux
- Aménagement des ZA : Cingal (zone commerciale) à Bretteville sur Laize, les Prairies à Esson et Les Trois Cours aux Moutiers-en-Cinglais (friche industrielle)
- Poursuite construction d'une cuisine de proximité et des locaux techniques des services techniques sur la ZA des Trois Cours aux Moutiers-en-Cinglais
- Réalisation du nouveau PLUI
- Programme voirie 2026

### **4.2.2 - Les actions Hors PPI**

- **Scolaire** : Etude en lien avec les IEN sur la rationalisation du renouvellement du parc informatique des écoles (élaboration d'une lettre de cadrage et d'un plan de renouvellement)
- **Actions touristiques** : Participation à la création de la Normand Epik (grand circuit VTT interdépartemental), mise à jour signalétique circuits patrimoine existants, remplacement pupitres obsolètes
- Aménagement de la salle de réunion PSLA pour créer 1 cabinet supplémentaire et aménagement d'un local supplémentaire pour les infirmières.
- **Déchetteries** : informatisation des accès

- **Gymnase Thury-Harcourt-le-Hom:** reprise du dossier de subvention déposé par le SIS de la Suisse Normande pour la réfection du sol du gymnase.

#### **4.2.3 - Les réflexions en cours ou à engager**

- Financement des investissements Photovoltaïques en lien avec l'élaboration du budget annexe : cuisine de proximité en autoconsommation (emprunt, avance remboursable du budget principal ?) et réflexion sur la destination des bénéfices générés à terme
- Poursuite de la réflexion sur les modes de chauffage des bâtiments communautaires (programme prévisionnel de remplacement des systèmes de chauffages), plan de sobriété énergétique.

#### **4.2.4 - Les opérations courantes (entretien du patrimoine communautaire, aménagement des espaces publics gérés par la communauté de communes, équipements des services...), les critères de priorisation sont les suivants:**

- Les dépenses juridiquement engagées, les travaux en cours,
- La sécurité des personnes et des biens,
- Les investissements générateurs d'économie de fonctionnement voire n'en produisant pas de nouvelles et significativement autofinancés.

**Pistes d'augmentation des recettes :** TEOM, Fonds de concours, FPIC, PFF, révisions AC ?

## 5. MAQUETTE BUDGETAIRE 2026

### Note de contexte :

La maquette présentée ci-dessous est un document de travail.

MAQUETTE BUDGETAIRE BP 2026							
FONCTIONNEMENT							
Chap	Dépenses	Voté 2025	BP 2026	Chap	Recettes	Voté 2025	BP 2026
002	Déficit de section de fonctionnement	331 338 €	85 339 €	002	Excédent reporté		102 557 €
023	Virement à la section d'investissement	304 404 €	845 970 €	013	Remboursements maladie	90 000 €	108 206 €
042	Dotations aux amortissements	394 686 €	394 686 €	042	Opérations d'ordres (immobilisation travaux régie)	98 667 €	40 000 €
011	Charges à caractère général	6 285 544 €	6 912 452 €	70	Produits de services (MAD + cantines + garderies...)	3 015 288 €	4 058 958 €
012	Charges de personnels	5 910 000 €	6 670 592 €	73	Impôts et taxes	4 044 434 €	4 017 679 €
014	Attribution de compensation + FNGIR (atténuation de produits)	710 951 €	710 951 €	731	Fiscalité locale	5 843 617 €	6 170 310 €
65	Charges de gestion courante	3 708 662 €	3 492 494 €	74	Dotations et participations	3 743 693 €	3 870 076 €
66	Intérêts des emprunts	264 956 €	381 685 €	75	Revenus (loyers) + remboursement tickets restaurant	944 191 €	999 732 €
67	Charges exceptionnelles	- €	0 €	76	Produits financiers	0 €	0 €
69	Impôts sur les bénéfices	13 500 €	17 000 €	77	Produits exceptionnels (remboursements sinistres...)	144 250 €	144 250 €
68	Provisions pour créances douteuses	1 500 €	1 000 €	78	Reprise provisions créances douteuses	1 400 €	400 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>17 925 540 €</b>	<b>19 512 168 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>17 925 540 €</b>	<b>19 512 168 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>19 512 168 €</b>		<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>19 512 168 €</b>	
INVESTISSEMENT							
Chap	Dépenses	Voté 2025	BP 2026	Chap	Recettes	Voté 2025	BP 2026
001	Déficit exécution invest reporté	1 777 470 €	1 671 142 €	001	Excédent investissement reporté	284 127 €	63 059 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	0 €	10	Excédent capitalisé (1068) et FCTVA	3 448 465 €	1 535 320 €
16	Total Remboursement capital emprunts	1 048 457 €	1 655 038 €	16	Total emprunts 2026 : 5 839 753 € dont : - 3 250 000 € prêt relais en attente subvention - 1 039 000 € prêt relais en attente FCTVA - 740 753 € emprunt long terme reste à charge bâtiment des 3 cours. <i>Sous total : 5 029 753 €</i>	3 739 172 €	5 029 753 €
	dont Capital du Prêt relais Zone des 3 cours		810 000 €	16	Emprunts long terme Zone 3 Cours Cet emprunt se substitue au prêt relais de court terme de 810 000 €		810 000 €
	dont Capital des emprunts long terme		845 038 €	021	Virement de la section de fonctionnement	304 404 €	845 970 €
20	Immobilisations incorporelles	65 000 €	104 500 €				
21	Immobilisations corporelles	640 209 €	655 722 €	13	Subventions d'investissement	4 030 551 €	4 047 181 €
23	Immobilisations en cours	8 571 601 €	8 599 566 €	23	Immobilisation en cours	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	0 €	024	Produit de cessions d'immobilisations	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	98 667 €	40 000 €	040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	394 686 €	394 686 €
041	Opérations patrimoniales	90 000 €	90 000 €	041	Opérations patrimoniales	90 000 €	90 000 €
204	Subventions d'équipement versées	- €	0 €	27	Autres immobilisations financières	- €	- €
4581	Opérations pour le compte de tiers	125 600 €	125 000 €	4582	Opérations pour le compte de tiers	125 600 €	125 000 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>12 417 004 €</b>	<b>12 940 968 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>12 417 004 €</b>	<b>12 940 968 €</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>12 940 968 €</b>		<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>12 940 968 €</b>	
<b>TOTAL (F + I)</b>		<b>32 453 136 €</b>		<b>TOTAL (F + I)</b>		<b>32 453 136 €</b>	

A LA SUITE DE CET EXPOSÉ, CE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (ROB)

EST SOUMIS AU DÉBAT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (DOB)